



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,
Le 31 mars 2011

Canton de Noyelles-sous-Lens

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Rédigé et dactylographié le : 31 mars 2011.

Corrigé les : 16, 24, 26 et 31 mai 2011

Transmis le : 31 mai 2011

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 MARS 2011**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie PICHARD, Hervé JANISZEWSKI, Annie DELANNOY, Sabine BANACH, Adjoint, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Philippe HERBEZ, Louis ALEXANDRENNE, Daniel WAWRZYNIAK, Martine STRAPPE, Marie-Hélène GUEYDON, Jacques BRASSART, Daniel CAPILLON, Maryvonne POULAIN, Michel GUILBERT (procuration à M. Daniel CAPILLON, à compter de 19h35), Christelle CALVIN, Micheline MAYEUX, Laurent DOLINSKI, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Philippe CERF (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Adjoint, Cathy CZAJKOWSKI (procuration à Martine STRAPPE), Jamilla MOUTAOUAKIL (procuration à Hervé JANISZEWSKI), Joëlle COCHEZ (procuration à Maryvonne POULAIN), Conseillers Municipaux.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Emmanuelle DHONDT, Conseillère Municipale.

Monsieur Laurent DOLINSKI a été désigné secrétaire de séance.

1) - Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 1^{er} février 2011 :

- ***Monsieur Le Maire : Y a-t-il des observations ?***
- ***Madame Maryvonne POULAIN : oui Monsieur Le Maire.***
- ***Monsieur Le Maire : c'est étonnant Madame POULAIN, vous n'étiez pas à cette réunion et vous faites une observation sur le conseil municipal.***
- ***Madame Maryvonne POULAIN : et bien oui, car justement pour la première fois je n'étais pas au conseil municipal depuis 2008.***

Et c'est très intéressant, parce que cela permet quand on lit le compte-rendu, de se rendre mieux compte des oublis que l'on peut faire.

Donc, je me permettrais déjà de vous dire qu'il y a déjà des erreurs. Je me permettrais aussi de vous dire qu'il y a certaines choses, que si on les lit à la porte de la mairie ou si on les lit sur internet, ça n'est pas clair du tout.

Donc, vous me permettez d'intervenir malgré tout.

De toute façon, d'autres sont intervenus même quand ils n'étaient pas là.

Donc je pense que vous ne m'empêcherez pas de parler.

- ***Monsieur Le Maire : oh pas du tout. Je n'en ai pas l'intention non plus.***
- ***Madame Maryvonne POULAIN : depuis 2008, Monsieur Le Maire, il y a toujours des problèmes de retranscription, de documents, de dates.***

Comment voulez-vous que dans ces conditions nous puissions, nous, membres de l'opposition, suivre nos dossiers si en plus nous devons corriger les erreurs.

Chaque fois nous vous le faisons constater, chaque fois vous dites que ça vous énerve, chaque fois vous promettez que ça va s'arranger, et trois ans plus tard, nous avons toujours les mêmes problèmes.

On dirait que finalement nous sommes les seuls élus à lire les documents, toutes ces erreurs sont troublantes.

Là encore, pour les deux derniers conseils municipaux, dans celui du 15 novembre, le bureau municipal du 10 septembre n'apparaît pas et vous ne l'avez pas remarqué.

Dans celui du 1^{er} février, là, on note un bureau du 19 janvier et vous êtes bien obligé de vous rendre compte qu'il n'y en a pas.

Puis c'est l'annexe du conseil municipal du 1^{er} février qui en daté du 15 novembre.

Donc, je vous l'ai dit lors de la commission des finances du 15 février, là encore, personne ne l'avait dit.

Et cette fois, dans ce compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} février, je n'ose même pas vous poser la question Monsieur Le Maire, 2 et 2 font bien 4 ?

Monsieur Le Maire, pas 3, et j'espère que vous n'allez pas dire que c'est la faute du pauvre appareil d'enregistrement, qui ne sait pas compter.

Alors je vous explique le problème.

Madame CALVIN et Monsieur CAPILLON, tous les deux membres de l'opposition ont chacun une procuration.

L'un de Madame POULAIN et l'autre de Monsieur GUILBERT.

Madame COCHEZ est excusée mais ne peut fournir de procuration, combien de vote cela fait-il ?

Et bien ça fait 4 Monsieur Le Maire. Et oui, et non 3 comme il est noté dans le compte- rendu.

Et en plus au départ, on dit que l'on est contre. On se retrouve dans l'abstention mais bon ils ont peut-être levé la main au mauvais moment.

Mais pour l'adoption du vote du conseil municipal, nous étions donc bien 4 à ne pas l'avoir voté toujours pour les mêmes erreurs de retranscription.

Ce n'est pas sérieux, il faudrait arrêter de nous dire que ce n'est pas de votre faute.

Voilà, pour la clarté du compte-rendu qui doit être affiché à la population et sur internet, il y a aussi des choses bizarres à rectifier pour la bonne compréhension.

Monsieur Le Maire, vous dites que le compte-rendu, page 2, et le reflet exact de ce qui a été dit.

Tout est enregistré, donc systématiquement recopié.

Vous le maintenez Monsieur Le Maire ?

- **Monsieur Le Maire : oui tout à fait.**
- **Madame Maryronne POULAIN : bon. Alors la population sera ravie de lire page 23, vos propos « c'est pour cela que nous avons toujours décidé et nous continuerons dans cette même lancée de ne pas augmenter les services de la population », « à la population ».**

En vérité, je pense qu'il a du y avoir un mot qui est oublié, puisque vous parlez des prix, des recettes.

Je pense que là, si vous le laissez comme cela, ça prête à confusion.

En vérité, vous auriez du dire « de ne pas augmenter les prix pour les services à la population ».

- **Monsieur Le Maire : oui.**
- **Madame Maryronne POULAIN : ça doit être cela ?**

Quand on lit tel que vous l'avez retranscrit, ça veut dire ne pas augmenter les services à la population, je pense que ce n'est quand même pas ce que vous avez l'intention de faire ?

C'est page 23.

- **Monsieur Le Maire : oui, j'ai vu, continuez.**
- **Madame Maryronne POULAIN : c'est sur ? C'est ça, c'est l'écrit, non ?**
- **Monsieur Le Maire : oui c'est l'écrit.**
- **Madame Maryronne POULAIN : il y a eu un oubli donc.**

Vous voyez que l'on peut très bien retranscrire des erreurs.

Page 9, vous parlez de Jean-François, bon moi je sais qui sait, mais imaginez quelqu'un qui lit le compte-rendu et ne sait pas de qui vous parlez, je pense que c'est Jean-François CARON.

Page 15, vous avez une décision prise, 2010/132, concernant la convention avec l'association représentée par Monsieur PASQUIER.

Là aussi, il y a eu un beug. On ne comprend pas bien la décision.

Ca fait quoi, « et relatif à une diffusion, à plusieurs diffusions ? »

- **Monsieur Le Maire : à la diffusion.**
- **Madame Maryronne POULAIN : à la diffusion.**
- **Monsieur Le Maire : il y a un espace en trop entre le « l » et le « a ».**
- **Madame Maryronne POULAIN : ben oui, mais on dirait que c'est un 1, donc : « de a 1 », alors on pensait que c'était le nombre de diffusion.**

Et ensuite, page 16, il y aussi une décision prise où là on lit « fixation de la prestation familiale des habitants de la commune de Loison-sous-Lens à compter du 15 décembre 2010 ».

Quelle prestation familiale des habitants de Loison-sous-Lens ?

D'ordinaire vous précisez centre social où autre chose. Je présume que ce doit-être des centres de loisirs, non ?

➤ ***Monsieur Le Maire : oui.***

➤ ***Madame Maryronne POULAIN : ca doit-être ça, il doit y avoir normalement les centres de loisirs.***

Donc vous voyez, ça peut prêter aussi, quand on le lit ce n'est pas clair.

Quand on n'est pas là, vous voyez ça sert.

Et puis après vous prenez la page 38, et là vous m'excuserez mais il y a un buffet page 38 qui se promène.

Si encore c'était un piano, on pourrait dire que c'est sans queue ni tête, mais comme d'habitude, vous allez me dire que c'est la bande d'enregistrement, mais ça prouve que l'on écrit n'importe quoi, sans lire, ni réfléchir.

C'est pourquoi, nous, membres de l'opposition nous votons encore contre ce compte-rendu du conseil du 1^{er} février et ça fait 5 voix.

➤ ***Monsieur Le Maire : ok, j'en ai pris bonne note.***

Sachez que

S'il vous plaît Monsieur CAPILLON.

➤ ***Madame Maryronne POULAIN : attends, attends, laisse parler Monsieur Le Maire.***

➤ ***Monsieur Le Maire : comme pour vous apparemment ça a l'air d'être facile et aisé de faire un compte-rendu de conseil municipal, à la prochaine réunion de conseil municipal, l'un d'entre vous sera secrétaire de séance.***

➤ ***Madame Maryronne POULAIN : il n'y aura aucun problème Monsieur Le Maire, nous l'avons déjà fait.***

➤ ***Monsieur Le Maire : voilà, donc vous le ferez encore.***

➤ ***Madame Maryronne POULAIN : hum, hum, sans problème.***

➤ ***Monsieur Le Maire : Monsieur CAPILLON.***

➤ ***Monsieur Daniel CAPILLON : merci, Monsieur Le Maire.***

Dans ce même compte-rendu, page 37, en parlant de la gratuité des salles.

Moi-même et Madame CALVIN nous avons bien entendu parlé de la gratuité des salles pour les élus, hors dans le compte-rendu ça ne figure pas.

- **Monsieur Le Maire : page 39 ?**
- **Madame Maryronne POULAIN : page 37.**
- **Monsieur Le Maire : de toute façon, la gratuité des salles a toujours été pour les élus.**
- **Madame Maryronne POULAIN : mais ce n'était pas marqué, mais vous l'aviez dit.**

Donc on vous prouve par là, que tout n'est pas retranscrit ou mal retranscrit.

Ce qui ne veut pas dire que vous deviez vous fâcher, c'est uniquement pour

- **Monsieur Le Maire : mais je ne me fâche pas. Est-ce que j'ai l'air d'être fâché ?**
- **Madame Maryronne POULAIN : non, mais je suis encore gentille car si je prenais les propos tels qu'ils sont de ne pas augmenter les services à la population, je veux dire, vous voyez, on vous fait remarquer que vous avez dû faire un oubli.**
- **Monsieur Le Maire : c'est très gentil Madame POULAIN.**
- **Madame Maryronne POULAIN : de rien Monsieur Le Maire.**
- **Monsieur Le Maire : je vous en suis très très reconnaissant.**
- **Madame Maryronne POULAIN : mais je me doute.**
- **Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
Quels sont ceux qui sont contre ? 5 voix.**

Adopté à la majorité, 5 contre.

2)- Adoption du compte-rendu des Bureaux Municipaux des 03 février et 07 mars 2011 :

Synthèse des différents Bureaux hormis les points à l'ordre du jour.

- **Bureau du 03 février 2011 :**
- **VOYAGE EN POLOGNE :**

Monsieur Hervé JANISZEWSKI propose de ramener le tarif du voyage de 650 € à 490 €.

La prise en charge du transport, soit 6 000 €, sera imputée sur le budget alloué au jumelage.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une notification de paiement d'un montant de 980,00 € correspondant à l'aide aux temps libres accueil de loisirs 2010 relative aux vacances de la Toussaint.

- DEMANDE D'EMPLACEMENT – COMMERCE AMBULANT :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur DEVAUCHELLE Cédric sollicitant un emplacement pour installer une friagerie.

Une friagerie étant installée quotidiennement, le Bureau Municipal émet un avis défavorable.

- LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU 62 :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de subvention destinée à abonder les actions de solidarité en faveur des jeunes du département.

L'an dernier, 62 enfants de la commune ont bénéficiés de cette subvention.

Le Bureau Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 75 €.

- LES GALIBOTS NOYELLOIS :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier des Galibots Noyellois l'informant du refus de la subvention communale.

Cette association souhaiterait obtenir une aide technique plutôt qu'une aide financière.

- SIGDEC :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu du SIGDEC une correspondance relative à télé Gohelle.

En effet, Télé Gohelle s'apprête à fêter ses vingt ans en 2012.

A cette occasion, et afin de fêter l'événement, plusieurs manifestations vont être envisageables. Tel que la réalisation de films documentaires de 4 à 6 mn.

Madame Sandra BLANCHARD soumet l'idée de faire participer les jeunes du CMJ.

Affaire à suivre.

- ASSEMBLEE NATIONALE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur Guy DELCOURT relatif à l'opération menée pour l'acquisition de défibrillateurs initiée en 2009 et qui a remporté l'adhésion de l'ensemble des communes.

Cette année, Monsieur DELCOURT étant informé des difficultés financières que rencontrent les municipalités qui n'échappent pas à la politique d'assèchement des ressources des collectivités menée par le gouvernement, souhaite que nous puissions décider du projet à financer.

C'est pourquoi, celui-ci nous informe de la mise à disposition d'une somme de 2 700 € destinées au projet de construction d'un centre technique municipal, selon les conditions ministérielles fixées et pour le financement de 50% maximum du coût de l'opération.

- INSTANCE DE COOPERATION DU 07 JANVIER 2011 AU CENTRE SOCIAL :

Le Cyber-Point

Depuis le 1er janvier 2011 est mis en place le principe d'adhésion au Centre Social. Les tarifs sont les suivants :

- 0,50 euro par personne (noyellois),
- 1 euro par famille (noyellois),
- 1 euro par personne (extérieurs),
- 2 euro par famille (extérieurs).

Depuis la création du Cyber-Point, les besoins des usagers ont évolué.

Un déséquilibre existe entre les jeunes qui viennent au Cyber-Point pour se retrouver, et les adultes dont la principale demande est la formation individuelle sur des points techniques précis nécessitant la mobilisation de l'animateur durant une heure.

Les tarifs proposés actuellement (8 euros à l'année, avec 10 heures d'accès gratuit, puis 0,50 euro de l'heure) sont perçus comme « élevés » pour les premiers, et « faibles » pour les seconds.

Modalités d'inscription au Cyber-Point :

Il est proposé que l'adhésion au Centre Social permette l'inscription gratuite au Cyber-Point, et donc l'accès libre aux postes informatiques.

Les personnes souhaitant s'inscrire au Cyberpoint devraient donc adhérer au Centre Social au préalable.

Cette proposition est acceptée par l'ensemble des membres de l'Instance de Coopération présents ce jour.

Tarif des formations individuelles :

L'animateur du Cyber-Point a évalué que 5 heures de formation permettent à une personne n'ayant jamais utilisé un ordinateur de se familiariser avec ce dernier.

Afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de ce service, il est proposé que l'inscription au Cyber-Point inclue 5 heures gratuites d'initiation à l'outil informatique.

Au-delà, il est proposé que les formations individuelles deviennent payantes.

Ainsi, un tarif horaire s'appliquerait sur la base de deux euros de l'heure.

Les services d'impressions resteraient payants, sans modification du tarif actuel.

Ces propositions sont acceptées par l'ensemble des membres de l'Instance de Coopération présents ce jour.

- DEMANDE D'EMPLACEMENT – NETTOYAGE CANIN :

Monsieur le Maire est sollicité par Melle THOREZ qui souhaite un emplacement pour son activité professionnelle de nettoyage canin. Cette activité sera pratiquée dans un véhicule aménagé fonctionnant en autonomie en ce qui concerne l'électricité, l'eau propre et sale.

Monsieur le Maire propose la place de la Libération.

Avis favorable du Bureau.

- ACQUISITION DE VEHICULE :

Monsieur le Maire propose l'acquisition de deux véhicules d'occasion pour les Services Techniques, à savoir un kangoo et un master pour un montant de 15 000 € T.T.C.

Avis favorable du Bureau.

➤ ***Monsieur Le Maire : y-a-t-il des observations par rapport à ce bureau ?***

Si il n'y a pas d'observations, quels sont ceux qui sont pour ?

➤ ***Madame Maryronne POULAIN : si, Monsieur Le Maire.***

Il y a quelqu'un qui a demandé la dernière fois d'aller un peu moins vite.

Les Galibots c'est bien, ils ont refusé leur aide financière. Mais l'aide technique qu'ils demandent, ça se situe sur quoi ?

➤ ***Monsieur Le Maire : généralement, c'est la mise à disposition d'un véhicule municipal pour faire un RAID.***

➤ ***Madame Maryronne POULAIN : pour la Bretagne, comme d'habitude ?***

D'accord.

➤ ***Monsieur Le Maire : pas d'autres observations ?***

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

➤ ***Bureau du 07 mars 2011 :***

- PRE EXPERTISE – ESPACE SANTE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu le rapport d'expertise définitif pour l'espace santé.

La valeur locative de cet établissement a été estimée à 39 800,00 € par an au 1^{er} septembre 2005 et à 47 300,00 € au 4^{ème} trimestre 2010.

Rappel :

	Date d'évaluation	Valeur retenue
France Domaine (intervenu à la demande de la commune)	- avril 2005 - juillet 2009	- 44 070,00 €/an - 36 960 €/an
Monsieur Christian LECREUX (intervenu à la demande des professionnels de santé)	- septembre 2008	- 32 000,00 €/an

Les experts ont estimé la valeur vénale du bien à 428 000,00 €.

	Date d'évaluation	Valeur retenue
France Domaine (intervenu à la demande de la commune)	- juillet 2009	- 462,00 €/an
Monsieur Christian LECREUX (intervenu à la demande des professionnels de santé)	- septembre 2008	- 327 000,00 €/an

Suite à cette expertise, nous sommes dans l'attente du jugement du tribunal.

- ENCOURAGEMENT AU DEVOUEMENT DU PAS-DE-CALAIS :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association Encouragement au Dévouement du Pas-de-Calais.

Une subvention d'un montant de 150 € leur avait été octroyée en 2009.

Le Bureau Municipal décide de leur accorder une subvention exceptionnelle du même montant pour l'année en cours.

- ASSOCIATION « 10 MARS 1906 » :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu de l'association « 10 mars 1906 » une invitation à assister à la commémoration de la catastrophe minière du 10 mars 1906, le jeudi 10 mars 2011 à 11h00, à la nécropole, rue Uriane Sorriaux à Méricourt.

Madame Annie DELANNOY représentera la municipalité.

- RENCONTRE AVEC MONSIEUR GUY DELCOURT – DEPUTE DE LA 13^{ème} CIRCONSCRIPTION :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu le compte-rendu de la rencontre entre les voies navigables de France et les communes de la 13^{ème} circonscription concernées par la gestion du canal (annexe ci-joint).

- EXPOSITION – LE PALAIS DES REPTILES :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une demande d'emplacement pour une exposition de Sciences Naturelles de Reptiles Vivants.

Cette exposition s'installerait sur la commune les mercredi 15, samedi 18 et dimanche 19 juin 2011.

Le Bureau Municipal émet un avis défavorable n'ayant aucun emplacement de disponible pour la recevoir.

- SOCIETE DE TIR :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que l'association a sollicité une demande de subvention exceptionnelle pour l'année 2011 et ceci pour les frais de déplacement d'un jeune cadet aux championnats de France de tir 10 mètres qui se sont déroulés à ALBI dans le Tarn du 8 au 12 février 2011.

Ce jeune a terminé 7^{ème} du classement.

Le coût des déplacements et du séjour s'élève à 900,72 €.

Monsieur Le Maire propose une subvention exceptionnelle de 300 €.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'ARRAS :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu les notifications de paiement suivantes :

- pour l'aide au fonctionnement « contrat colonies 2010 d'un montant de 6 519,56 €,
- pour l'aide au fonctionnement « aide aux temps libres – accueil de loisirs 2010 » relatives aux vacances de décembre 2010 d'un montant de 602,00 €.

- ASSOCIATION DES MINEURS MAROCAINS DU NORD PAS DE CALAIS :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de cette association au titre de l'année 2011.

Le Bureau Municipal décide d'octroyer la somme de 77 €.

- CONSEIL REGIONAL :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier du Conseil Régional nous informant que la commission permanente « Aménagement du Territoire, Tourisme, Environnement, Plan Climat », réunie le 31 janvier 2011 a examiné favorablement le dossier suivant :

- dans le cadre du FRAMEE, étude préopérationnelle de définition d'un éco quartier sur l'ancienne cité du marais à Noyelles-sous-Lens : subvention d'un montant de 21 039 €.

Coût de l'étude : 30 055 € H.T.

- **Madame Maryvonne POULAIN : est-ce que l'on pourrait un peu nous réexpliquer le tableau de l'espace santé, car il n'est pas clair.**
- **Monsieur Le Maire : oui, il y a une petite anomalie, j'allais y venir.**
- **Madame Maryvonne POULAIN : ah, je vous ai devancé Monsieur Le Maire. Vous allez me dire encore que je suis casse pieds mais franchement, vous allez très bien me comprendre.**
- **Monsieur Le Maire : non mais bon, l'erreur est humaine.**
- **Madame Maryvonne POULAIN : ah mais oui.**
- **Monsieur Le Maire : il n'y a que celui qui ne fait rien qui ne peut pas se tromper.**
- **Monsieur Le Maire : au niveau de l'espace santé, il y a une expertise qui a été faite récemment.**

Suite à notre recours en justice au niveau du paiement des loyers et de l'acquisition du bien.

Le rapport d'expertise définitif pour l'espace santé a fait une estimation.

Au niveau de la valeur locative de cet établissement, il a été estimé à 39 800,00 € par an au 1^{er} septembre 2005, et réactualisé au 4^{ème} trimestre 2010 à 47 300,00 €.

France Domaine, lui en avril 2005, avait fait une estimation à 44 070,00 € par an.

Au mois de juillet 2009, son estimation était à 36 960,00 €, ce qui correspond à peu près à ce qui a été estimé par l'expertise.

A la différence de Christian LECREUX qui est l'intervenant pour les professionnels de santé qui lui a estimé le coût en septembre 2008 à 32 000,00 € par an.

Les experts, eux, ont estimé la valeur vénale du bien à 428 000,00 €.

France Domaine, en juillet 2009 a estimé à 462 000,00 € et non 460 € par an et Christian LECREUX à 327 000,00 €.

Là maintenant, nous attendons la décision du tribunal.

- **Madame Maryvonne POULAIN : est-ce que je peux vous poser une question ?**

- **Monsieur Le Maire : bien sur.**
- **Madame Maryronne POULAIN : est-ce que depuis 2008, nous n'avions pas la possibilité de leur demander au moins un loyer forfaitaire, juste comme ça.**
- **Monsieur Le Maire : ils n'ont jamais voulu.**
- **Madame Maryronne POULAIN : c'est eux qui on refusé.**

Parce que je dis que depuis 2008, on aurait quand même touché quelque chose, même si ce n'était pas le prix de la valeur réelle.

Donc c'est eux qui n'ont jamais payé.

- **Monsieur Le Maire : c'est eux qui n'ont jamais voulu régler un montant de loyer quelque soit le montant.**

Ils n'ont jamais voulu.

Donc là, nous attendons la décision définitive qui normalement devrait intervenir, je pense dans les quelques mois qui arrivent.

Les experts nous ont donné leur rapport fin février, il faut maintenant attendre le jugement.

Mais après à savoir si eux vont l'accepter ou pas, parce qu'ensuite ils ont possibilité de faire un recours.

Là, nous attendons.

- **Madame Maryronne POULAIN : oui, là maintenant le tableau est plus clair.**

Parce que là, on se demandait si c'était une valeur au loyer.

- **Monsieur Le Maire : ce que l'on peut dire, c'est que France Domaine ne s'est pas trompée de beaucoup par rapport à l'estimation qui avait été faite au niveau des experts.**

Par contre, par rapport aux professionnels de santé, il y a quand même une grosse différence, entre 428 000,00 € et 327 000,00 €.

- **Madame Maryronne POULAIN : de toute façon, là c'est le tribunal qui va juger.**
- **Monsieur Le Maire : oui Daniel.**
- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : là, c'est une valeur globale pour l'ensemble du bâtiment ?**
- **Monsieur Le Maire : oui.**

- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : mais comment ça va se traiter ?**

Parce qu'il n'y a pas qu'un propriétaire de bâtiment, enfin il n'y a pas qu'un propriétaire dans la structure ?

- **Monsieur Le Maire : actuellement, il n'y a qu'un propriétaire. C'est nous.**

Au niveau de la cession de toute façon, ce sera une cession globale.

Au niveau de l'expertise, ça a été clair la dessus, il n'est pas cohérent pour nous, ni justifié de vendre cellule par cellule.

Il suffit qu'il y en ait un qui veut acheter, l'autre qui veut louer, ce serait ingérable à ce niveau là.

Nous vendons la totalité où on ne vend rien.

- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et pour le montant des loyers, ça va être la même chose ?**

Parce que ça risque encore de poser un problème, s'il y en a un qui n'est pas d'accord.

- **Monsieur Le Maire : si parce que le jugement ça va être pour la totalité.**

C'est-à-dire que le montant des loyers est estimé cellule par cellule.

- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ok.**

- **Monsieur Le Maire : chaque professionnel de santé aura une somme à nous rembourser depuis la date à laquelle il a pris possession des lieux.**

- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : parce que là, ce que l'on voit, c'est une somme globale.**

- **Monsieur Le Maire : oui c'est une somme globale. Mais sinon, chaque professionnel de santé a une cellule et pour chaque cellule il y a un montant de loyer qui est déterminé.**

- **Madame Maryvonne POULAIN : et au niveau de la maison qui est derrière, il y a toujours rien ?**

- **Monsieur Le Maire : on essaye de la mettre en vente, mais pour le moment nous n'avons aucun acquéreur.**

- **Madame Maryvonne POULAIN : et au niveau de la valeur, ça a qu'elle valeur maintenant ?**

- **Monsieur Le Maire : elle a été estimée à 265 000,00 €, plus 50 000,00 € pour le reste des locaux DESSINGES, donc ça fait 315 000,00€.**

***Pour ce compte-rendu, quels sont ceux qui sont pour ?
Quels sont ceux qui sont contre ? Personne.***

Adopté à l'unanimité.

3) **Adoption des commissions :**

❖ **Affaires sociales du 19 janvier 2011 :**

Mme PICHARD DELVALLEZ souhaite la bienvenue à l'ensemble de la commission et présente à nouveau ses vœux.

Dans un souci de garder une bonne gestion des finances de la commune, il appartiendra à la commission de faire preuve d'efficacité pour maintenir la qualité des prestations et des projets proposés à la population.

Un point est fait sur les dépenses 2010 en fonction du budget prévisionnel 2010.

Budget 2010 :

Les prévisions 2010 ont été respectées.

La gestion de la commission, les choix qui ont été faits et la participation efficace des Noyellois sur la totalité des actions menées ont permis de respecter le budget alloué.

La qualité des actions n'a pas failli et c'est cette ligne de conduite qui continuera en 2011.

Les objectifs 2011 sont les mêmes qu'en 2010, faits d'actions de qualité, qui tiennent compte des traditions Noyelloises mais aussi des remarques des participants.

Proposition de budget pour 2011:

Nomination de l'action	2011	Commentaires
Voyage des aînés :	10 000,00 €	Budget inchangé
Banquet du 1er mai :	9 000,00 €	Budget en rapport avec les dépenses de 2010 (8833,79€)
Semaine bleue :	2 700 € 1500 € pour le spectacle	Budget en rapport avec les dépenses de 2010.
Réception des bébés et des nouveaux arrivants :	2 000,00 €	Groupement des 2 budgets
Fêtes à l'EHPAD (fêtes des mères et pères et grands-mères) :	800,00 €	Groupement des 2 manifestations en une.
Sorties trimestrielles séniors	6 000 €	Budget inchangé
Séniors ANCV	1 500,00 €	Délégation
Centenaire :	200 €	
Vœux à l'EHPAD	1 000,00 €	Budget en rapport avec les dépenses de 2010

SENIORS ANCV :

Le mercredi 19 janvier, une rencontre-bilan a été organisée avec les participants du séjour à Noirmoutier. Aucune critique n'a été formulée de la part des participants concernant le séjour 2010.

Les indicateurs de qualité que sont les repas, le couchage, les activités, l'animation et l'ambiance générale du groupe ont été valorisés.

Il a été proposé que le séjour soit avancé à mi-septembre après les festivités de la Libération pour profiter du climat encore favorable en cette période.

Les séniors souhaitent maintenir le séjour sur 8 jours.

Pour des raisons de confort, afin que le voyage ne soit pas trop long, les propositions pour 2011 sont :

1. le Jura,
2. le Finistère
3. la Dordogne.

Sur des critères gastronomiques, liés au programme proposé et au décor, c'est le voyage à Saint Génies en Dordogne qui a été retenu par plus de 27 participants.

Il se déroulera du mardi 20 au mardi 27 septembre 2011.

Présentation du programme à St Génies en Dordogne :

Jour 1 : arrivée a St Génies/ installation / diner :

Arrivée du groupe. Installation dans les chambres. Apéritif de bienvenue. Dîner. Soirée vidéo.

Jour 2 : présentation

Le matin, Présentation du centre et du programme.

Déjeuner,

Après-midi, animation sur le centre : gymnastique douce et relaxation, étirements ou promenade accompagnée dans les bois, à la découverte de la flore locale.

Dîner. Soirée animation musicale.

Jour 3 : ferme d'élevage de canards (4 km)

Le matin, tournoi de pétanque ou initiation à la cuisine périgourdine (par petits groupes) organisée par le centre.

Déjeuner.

L'après midi, balade à travers les bois puis visite d'un élevage de canards : Démonstration de gavage, découpe de canard, dégustation.

Dîner. Soirée spectacle

Jour 4 : Sarlat/ La Roque Gageac (60 km)

Le matin : Sarlat : visite guidée de la cité médiévale de Sarlat (1h) à pied, qui sert de décor à de nombreux films (ex: les Misérables) grâce à ses ruelles pavées, étroites qui ont conservé leurs allures médiévales, ses magnifiques maisons à pans de bois et ses toitures en lauzes.

Sarlat, au patrimoine exceptionnel, est la ville européenne, possédant le plus grand nombre de bâtiments inscrits ou classés au kilomètre carré, classé 3* au Guide Michelin. Une ville pleine de charme !

Déjeuner

L'après midi : promenade en gabarres à la Roque Gageac : sur un bateau traditionnel du XVIIIe siècle, découverte des plus beaux châteaux de la vallée de la Dordogne. La Roque Gageac : site exceptionnel qui bénéficie d'un microclimat (végétation méditerranéenne). Dans le village petit jardin botanique.

Retour à la résidence pour le dîner. Soirée loto

Jour 5 : centre

Le matin, initiation à la cuisine Périgourdine, pour le second groupe ou promenade dans les bois.
Déjeuner.

Après midi dansant ou jeux divers.

Dîner et soirée quizz culture générale.

Jour 6 : conférence sur le Montbazillac

Le matin : tournois de pétanque sur le site

Déjeuner.

L'après midi : conférence sur le vin liquoreux de Monbazillac par un viticulteur passionné. Il vous expliquera tous les secrets de la fabrication de ce vin réputé et vous parlera de son métier qu'il exerce avec grand plaisir. Dégustation de vin.

Dîner. Soirée dansante.

Jour 7 : journée activités

Le matin : promenade accompagnée autour du centre (selon saison, cueillette de champignons).

Déjeuner

L'après midi : découverte de St Léon sur Vézère d'où vous aurez une magnifique vue sur la Dordogne.

Dîner. Soirée animée.

Jour 8 : départ

Petit déjeuner. Départ du groupe. Fin des prestations

Hébergement : chalet en bois (2 à 3 personnes) avec chambre individuelle (lit simple ou lit double) sanitaire commun aux personnes du chalet, salon/cuisine (attente documentation).
Construction neuve datant de 2008.

Un repérage qui permettra le contact avec la structure d'accueil aura lieu par des membres de la commission en février. Lors de cette rencontre, le programme sera formalisé avec le directeur du village vacances et la sortie surprise de la municipalité sera choisie à ce moment là.

1er MAI :

Proposition des prestataires pour 2011 : (Travail transversal avec la commission fêtes, culture et cérémonies)

- EDS, Groupe Calypso (chanteuse, violoniste, accordéon, synthé, guitare : 1 156€
- Artistes en scènes : Blooming danse et ses chanteurs (spectacle cabaret avec féerie de costumes): 1 100 €
- Mastrolilli, Orchestre Liborio Amico et inimitable Bourvil : 1 190 €
- Divan production, Christophe Livera, animation DJ, close up, 1200 €
- Medley danse, sonorisation, danseurs, chanteurs lyrique 1 200 €
- Métronome, Troupe clin d'œil (cabaret + animation dansante chanté): 1767,13 € (aide à la diffusion, sinon 2367 €)
- Idée plus, Muriel Descamp et ses 3 musiciens, 1 265€
- Nath'événement, Eric Dulle (photo), saxophoniste et animateur DJ, 1 200€

La commission a retenu à l'unanimité : Métronome en profitant de l'aide à la diffusion.

Pour le repas, un appel a été fait par le service inter-génération auprès de différents prestataires. Il est en attente de propositions de menus sur une base de 250 personnes avec un coup moyen de 25 € par personne. Le choix du menu se fera lors d'une prochaine commission.

Pour le muguet, la commission a décidé à l'unanimité d'offrir du muguet avec une rose. Celui-ci sera emballé simplement dans du cellophane.

Pour 2011, la commission ne souhaite plus à l'unanimité, fêter le couple ayant le plus de petits enfants ou ayant le plus d'années de mariage.

RECEPTION DES BEBES :

La réception des bébés aura lieu le dimanche 6 février 2011 au centre culturel Évasion.

Il est prévu :

- Une projection de photos des différentes structures de l'année 2010 qui sera diffusée en boucle.
- La médiathèque sera ouverte durant la réception pour permettre aux enfants et parents de découvrir le lieu.

Chaque famille participant se verra offrir un sac cadeau composé de :

- une peluche
- un livre
- une brochure sur la lecture
- des échantillons de produits bébés offerts par une marque partenaire sur cette action
- un doudou
- des plaquettes de présentation des différentes structures de la ville.
- Des petits sachets de bonbons pour la fratrie.

Un pot de l'amitié sera offert pour clôturer la réception (biscuits apéritifs, de crémant et de jus de fruits).

SEMAINE BLEUE:

Proposition des prestataires pour l'année 2011:

- 📁 ① EDS, Orchestre Los Muchachos (accordéon, clavier, chants, 2 danseuses), 1 350€
- 📄 ① Idée plus, Muriel DESCAMP et ses 4 musiciens, 1 530 €
- 📄 ① Nath'événement, Caroline et Hervé (accordéoniste et chanteur), 1 400€
- 📄 ① Nath'événement, Lanny (photo) et animateur DJ, 1 300€
- 📄 ① Divan production, Christophe Livera et animation DJ (ventriloque), 1 500€
- 🕒 ① Divan production, Trio Delalieux avec Patrice « magicien, close up », 1 500€
- 🎭 ① Artistes en scènes, Charly, Jean Mi et compagnie (spectacle fantaisie de ventriloque avec Charlie et mamie Fernande (sketchs, chants, humour), JF Auclair (chants) + sonorisation pour animation dansante, 1 200 €
- 🎵 ① Medley danse, sonorisation, danseurs, chanteur lyrique 1 200 €

La commission a choisi à l'unanimité, Medley danse, comme en 2010, en programmant l'atelier de danse du salon le matin et en établissant le programme avec le prestataire de manière à alléger les démonstrations et permettre aux participants de danser davantage.

- La programmation sera similaire à l'année 2010, en faisant appel aux compétences des différents services de la ville mais aussi renforcée par des idées de projet que ceux-ci pourraient avoir dans le cadre du développement des relations inter générationnelles au sein de la commune.
- Lors de la prochaine commission, le goûter offert aux participants sera défini.

Nous sommes en attente d'un devis concernant un spectacle de claquettes, proposé par l'association Samantha show et qui pourra être organisé le dimanche dans le cadre de la semaine bleue, avec une entrée payante et en partenariat avec la ville de Loison-sous-Lens dans le cadre de notre collaboration intercommunale.

- FESTIVITES A L'EHPAD:

Pour le prochain cadeau offert aux résidents, a été retenu un rond de serviette réalisé par les « Étains du Val de Cygnes ». Le responsable était venu présenter son travail auprès de 2 membres de la commission qui ont transmis leurs impressions aux autres membres.

- SORTIE SENIORS et VOYAGE DES AINES :

La programmation des sorties séniors et du voyage des aînés se fera dans le cadre de la prochaine commission, qui, en accord avec l'ensemble des membres aura lieu le mercredi 23 février 2011 à 16h00.

➤ ***Monsieur Le Maire : si vous avez des questions.
Pas de questions ?
Quels sont ceux qui sont pour ?***

Adopté à l'unanimité.

❖ Fêtes et cérémonies du 27 janvier 2011 :

- BUDGET :

	BUDGET 2010 :	BUDGET 2011
Fête de la musique	5 000,00 €	1 700,00 €
Bal populaire	3 000 €	3 400,00 €
Fête nationale		
Ducasse du centre	3 000 €	3 500,00 €
Fête de la Libération	33 000 €	35 000,00 €
Sorties culturelles	6 500 €	6 500,00 €
Vœux à la population	15 000 €	12 800,00 €
Vœux au personnel	10 000 €	7 600,00 €
Commémorations	1 000 €	500,00 €
St Eloi	x	3 000,00 €

- PROGRAMME :

La fête de la musique est incluse cette année dans la programmation du centre culturel Évasion en partenariat avec l'association SLAINTE, qui met à disposition pour le samedi 18 juin le groupe ALTAN.

- Bal populaire du 13 juillet 2011 :

PRESTATAIRES	DESIGNATIONS	PRISE EN CHARGE, MAIRIE	TARIFS
--------------	--------------	-------------------------	--------

Mastrolilli	Orchestre top 5	Rien de précisé	1 150€
Divan production	Trio Raymond Caille (3 musiciens)	Rien de précisé	1 250 €
Pommery productions	Les shaock's (3 musiciens/chanteurs (musette et variétés)	SACEM, boisson, branchement électrique.	1 200 €
Samantha show	Orchestre retro (accordéon, musette, sonorisation, 4 musiciens, 1 chanteur)	Rien de précisé	1 250 €
Divan production	Trio accordémotion (musette et moderne)	Rien de précisé	1 300€
Mastrolilli	Groupe Bleu nuit	Rien de précisé	1 300€
EDS Spectacle	Orchestre de bal (accordéon et populaire)	Rien de précisé	1 310€
Artistes en scènes	Orchestre Claude Caron	Repas, boissons, SACEM, charges sociales	1 330€

Les membres de la commission ont retenu la proposition de Samantha show avec orchestre-retro pour 1 250€.

Un rendez-vous sera pris avec l'association, afin d'organiser en amont la manifestation.

- Fête nationale du 14 juillet 2011 :

PRESTATAIRES	DESIGNATIONS	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
Samantha show	Accordéoniste	Rien de précisé	250 €

Il n'y aura pas de musiciens cette année pour l'apéro républicain. Le choix étant retenu sur l'organisation d'une auberge espagnole au parc des Boclets (projet à développer).

- Ducasse du centre juillet 2011 (Repas) :

PRESTATAIRES	DESIGNATIONS	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
	Les années 60 (expositions, objet et animation dansante)	Rien de précisé	Pas de tarif
	Western (diligence, orchestre, musée, spectacles, campements, personnages en costumes...)	Rien de précisé	Pas de tarif
Les Arios	Orchestre	Rien de précisé	350€
EDS spectacles	Sonorisation DJ et animation micro	Rien de précisé	521€
Idées plus	DJ Société OZARA	Rien de précisé	480 €
Mastrolilli	Sonorisation (DJ professionnelle)	Rien de précisé	480 €

Les membres de la commission ont retenu les Arios pour le repas de ducasse, afin de bénéficier d'un orchestre et non pas juste d'un DJ.

- Ducasse du centre juillet 2011 (Animation de rues) :

PRESTATAIRES	DESIGNATIONS	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
	La belle époque (métiers d'autrefois)	Rien de précisé	Pas de tarif
PMO	Voir brochure	Rien de précisé	Pas de tarif
Stars productions	Voir brochure	Rien de précisé	Pas de tarif
ARPAC	Carillon ambulant de Douai	Rien de précisé	Pas de tarif
Idées plus	Le brigadier fou (vrai ou faux brigadier !!!°	Rien de précisé	450€ HT
	Mito (mime suiveur)	Rien de précisé	450€ HT
	Statue vivante (Blanche et or ou blanche et argent ou blanche et bronze ou clown)	Rien de précisé	450€ HT par pers.
	Échassiers au choix - Arrosoir : échassier douche humaine ambulante, qui rafraichis, le brigadier, la reine de coeur, Chapoyo, Dame nature, Fée du Bonheur.	Rien de précisé	470 € HT par pers.
	Les mariées (duo burlesque féminin)	Rien de précisé	850€ HT
Stars productions	MS Big Band (10 à 15 musiciens)	Rien de précisé	1 390 €
	Magix percussion (25 musiciens)	Boissons + sandwich	1 450 €
	New spirit (25 musiciens)	Boissons + sandwich	1 450 €
Nath'événement	Barbarigodon	Rien de précisé	1 400,00 €
EDS Spectacles	Fanfare ambulatoire (clown, casanova ou renaissance et musique dixie, nouvelles orléans ou Disney ou 1 échassier jongleur et un modeleur de ballons ou 1 échassier/ cracheur de feu ou 2 mascottes (chien et lapin) avec une fanfare des musiques de Disney	Rien de précisé	1 375 €
Mastrolilli	Loupi et duo de feu	Rien de précisé	1 390€
Divan production	Les clowns en folies (5 musiciens)	Rien de précisé	1 500 €
	Les Toons en Folie (3 musiciens et 3 peluches géantes)	Rien de précisé	1 500€
	Remy Bricka (L'homme orchestre)	Rien de précisé	1 850 €
Pommery productions	Alain Bastier (chanteur/animateur), Les welden's (duo de clown, side car humoristique	Rien de précisé	2 100€
	La turbe haut (voiture humoristique avec 4 clowns, jet d'eau, confettis ...)	Rien de précisé	2 100€
	Jean François (briseur de chaines, avaleur de sabres, lit de verres, planches à clous, piercing....	Rien de précisé	2 100€
Métronome	La farandole des mascottes (de 1 à 21 peluches aux choix)	Rien de précisé	De 1 à 10: 2 321€ De 1 à 15: 3 085€

Les membres de la commission ont retenu la proposition de Nath'Evénement avec les Barbarigodons pour 1 400€ pour l'animation de ducasse, le dimanche 31 juillet 2011.

Les centres de loisirs ne fonctionnant pas à la date de l'enterrement de la ducasse, la proposition est faite d'organiser un mariach à chabot, le lundi 1 août 2011 vers 17h00 (comme présenté lors des expositions sur les festivités d'antan). Un rendez vous sera pris avec l'association du Mariach à Chabot pour proposer et organiser cette rencontre.

- Fête de la Libération le 2 septembre 2011 :

PRESTATAIRES	DESIGNATIONS	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
YS Productions	- Cindy - Patrice Amate et ses girls (émission Fa si la chanter) - Jean François Michael	Rien de précisé	Pas de tarif
Showparades Productions	Présentateur, - La ch'tite love story - Quentin Mosimann	Hébergement et repas	13 210 €
Idées plus	Présentateurs + plateau de sosies : - Elvis Presley - Patrick Bruel - Bruno SAUZEREAU (Piaf, Polnareff, Willem...) - Claude François et 4 danseuses	Car podium	13 290 €
Showparades Productions	Présentateur, - Polnarêve - Boney M. - Abba	Hébergements et repas	13 690 €
	Présentateur, - Anthony Bellicourt (électro pop) - Greg Basso (Greg le millionnaire) - Lââm	Hébergement et repas	13 775 €
Nath'événements	Présentateur, - Laura (Variétés françaises) - Graziella (variétés françaises et internationales) - Lieder Fever (spécial Disco) - Abba Forever (magic show)	Rien de précisé 3h00 de spectacle	13 800 €
	Présentateur, - Laura (Variétés françaises) - Jovany (numéros burlesques, jongleries, automate, mime) - Lieder Fever (spécial Disco) - Abba Forever (magic show)	Rien de précisé 3h00 de spectacle	13 800 €
Stars productions	- Loredana - Ch'ti academy - Gold (live)	Repas, loges, sécurité 3h00 de spectacle	14 100 €
	- Loredana	Repas, loges, sécurité	14 100 €

	- Ch'ti académy - Les Forbans	3h00 de spectacle	
	- Loredana - Ch'ti académy - Sébastien Chato et the Gipsys	Repas, loges, sécurité 3h00 de spectacle	14 200 €
Nath'événements	Présentateur, - Laura (Variétés françaises) - Graziella (variétés françaises et internationales) - Les Bourgeois de Calais. - Abba Forever (the magic show)	Rien de précisé 3h00 de spectacle	14 200 €
	Présentateur, - Laura (Variétés françaises) - Jovany (numéros burlesques, jongleries, automate, mime) - Les Bourgeois de Calais. - Abba Forever (magic show)	Rien de précisé 3h00 de spectacle	14 200 €
Stars productions	- Lorédana - Ch4ti academy - Cover Queen	Repas, loges, sécurité 3h00 de spectacle	14 300 €
Showparades Productions	Présentateur, - Jérôme Maugis (sosie Bruel) - Manau et ses musiciens	Hébergement et repas	14 490,00 €
Mastrolilli	- Artistes régionaux - The North community (groupe de rock) - Sosie de Johnny Halliday (offert) - Tête d'affiche : Désireless, Jean Pierre Mader, Début de soirée, Jackie Quartz, Thierry Pastor, Peter et Sloane, Houcine, Michal, Hoda, Lâam, Tatayet, Parenaire particulier.	Rien de précisé 4h00 de spectacle	14 495 €
La boîte de scène	Présentateur, - Artiste local - Collectif METISSE	Rien de précisé	14 506 €
Idées plus	Présentateur, - Flash back (show dansé, 8 artistes, rétrospective des années 50 à 80.) - Peter et Sloane	Car podium	14 570 €
Nath'événements	Présentateur, - Le groupe Dédicade (4 musiciens et chanteurs, répertoire de tous âges) - Fred chante Renaud (4 musiciens) - Abba Forever, the Magic Abba Show.	Rien de précisé 3h00 de spectacle	14 600 €
Stars productions	- Loredana - Houcine - Julie Pietri	Repas, loges, sécurité 3h00 de spectacle	14 800 €
Showparades Productions	- Kamel, - Michal - Worlds apart	Hébergement et repas	14 835,00 €

Stars productions	- Loredana - Ch'ti académy - Manau	Repas, loges, sécurité 3h00 de spectacle	14 900 €
Idées plus	Présentateur, - Tino valentino (Ventriloque) - Sixties Mémomy (show des années 60) - Pierre Groscolas	Car podium	14 890 €
Showparades Productions	Présentateur, - Les années nostalgies (année 70/80) - Chantal Goya et ses personnages.	Hébergements et repas	14 980 €
Pommery Productions	- Las Palmas (ambiance flamenco avec chanteurs et danseuses ou Sixties Memories (4 chanteurs/musiciens des années 60/70. ou Serge Cardu (sosie Sardoux) ou Franck d'Auria (sosie claude François) ou The Crazy Girls (transformistes) - Lily White (année 60) - Patrick Thenay (imitation vedettes) ou Guy Bert (imitation vedettes) - Plastic Bertrand ou Laam, ou Les Forbans, ou Tribute Boney M	Repas, SACEM	15 000 €
Everest production	Présentateur : - Le groupe PNPC (voir doc.) ou Golmen (100% Golman en Live) - Le chanteur (chants de Balavoine avec présence de sa sœur, disparue cette année de puis 25 ans)	Rien de précisé	15 000 €

Seules apparaissent les propositions égales ou en dessous de 15 000 €.

Les membres de la commission ont retenu la proposition de Nath'Evénement avec Laura (chanteuse locale), Fred chante Renaud (sosie), Lieder Fever (spécial Disco) et Abba Forever pour 13 800 €.

- SORTIES CULTURELLES :

Le souhait de la population étant de proposer des weekends en plus des sorties à la journée, des propositions seront faites dans ce sens (les projets restent à développer).

- Organisation d'un weekend sur Paris avec découverte du Louvre, repas dans un cabaret, nuit à l'hôtel, quartier Libre dans la ville et une visite à définir (égouts de Paris, le cimetière du Père Lachaise ...)

- Organisation d'un weekend en Alsace pour découvrir entre autres, les marchés de Noël. Une journée sur Strasbourg et une journée pour visiter les petits villages comme Ribeauvillé, Riquevhir...

- Organisation d'une journée à la Coupole (voir avec la commission solidarité et personnes âgées).

- Organisation d'une journée à Londres en janvier 2012 pour les soldes.
- Organisation journée à Han sur Lesse 54 € par personnes (transport Benoit), Belgique (région Wallonne, environs 2h00 de route), repas compris.
Accès aux grottes en tramway centenaire.
Réserve d'animaux sauvages
Visite des grottes de Han

Autres idées émises par les membres de la commission :

- Les puces de St Ouen,
- la fête des Jonquilles,
- la fête de la rose.

➤ **Monsieur Le Maire : des questions ?**

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

➤ **Sociale du 23 février 2011 :**

Le 23 Février 2011, à 16h00, les membres de la Commission Sociale se sont réunis pour évoquer les points suivants:

*** SORTIES SENIORS :**

Après avoir étudié différentes possibilités, deux sorties seniors ont été retenues:

- Une journée dégustation « Cœur fondant sous un chœur de pierre » à Beauvais le 1er Juin 2011 organisée par le biais des Autocars Jules Benoit au prix de 48€ par personne sur la base de 50 participants.

Au programme:

- Visite de la Chocolaterie Paris-Caramels de Beauvais,
- Déjeuner au centre-ville avec au menu: Pétillant crème de cassis, Gâteau d'écrevisses au coulis de crustacés, Blanquette de veau à l'ancienne, Tarte Tatin et glace vanille, Vin et Café,
- Visite guidée du Musée Départemental de l'Oise,
- Visite guidée de la Cathédrale Saint-Pierre de Beauvais.

- Une journée mémoire et industrie à Helfaut, le 04 Novembre 2011 au prix de 32€ par personne, hors frais de transport.

Au programme:

- Visite de la Coupole, centre d'histoire et de mémoire du Nord-Pas-de-Calais,
- Déjeuner à 10 mn du Centre avec au menu: Duo de terrines et confiture d'oignons, Pintade à la bière de chicorée et aux poires, Tarte à la bière, vin et café.
- Visite de Arc International, site de production verrier.

*** VOYAGE DES AÎNES :**

Après avoir étudié différentes options et récapitulé les voyages antérieurs, la commission a retenu une journée dans l'Aisne, à Coucy le Château, à la Ferme des Michettes, le 07 Septembre 2011, pour un après-midi gourmand et dansant

Le repas fait maison se composera ainsi: Apéritif maison, canapés paysans, terrines maison, cochon à la broche, fromages, fruits au sirop, couronnes des michettes, café, vins.

Le repas sera suivi d'un après-midi dansant (musette, rock, twist, années 80 et musique moderne).

Le programme pour la matinée reste à définir. Une visite sur les lieux est programmée le 16 Mars afin de se rapprocher des offices de tourisme et trouver une activité avant le déjeuner.

* BANQUET DU 1ER MAI :

Différents traiteurs ont été sollicités afin de nous présenter des propositions de menus. Seuls deux traiteurs ont répondu: FAR et Denis DURIEZ sur la base de 25,00€ par personne.

La commission a retenu Denis DURIEZ.

Au menu: - Velouté laitue et cresson,

- Cassolette de riz de veau,
- Sorbet Mandarine
- Poitrine de pintade au foie gras,
- Fromage, salade,
- Aumônière glacée.

➤ ***Monsieur Le Maire : là également pas de question ?***

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

➤ Enseignement et jeunesse du 08 mars 2011 :

Bilan des CLSH d'Octobre 2010 :

- Centre de loisirs maternels octobre 2010 :

Le centre de loisirs maternel a ouvert ses portes du 25 octobre au 03 novembre 2010 soit 7 jours de fonctionnement.

Les taux de fréquentation étaient de 21 enfants en moyenne le matin et de 28 enfants en moyenne l'après- midi.

L'équipe pédagogique était composée de :

- 1 directrice stagiaire BAFD : MALINSKI Nadège
- 3 animateurs diplômés BAFA : ROCHER Séverine, MITERNIQUE Alexandre et DOUHET Sandrine

Activités et sorties réalisées : baby gym, spectacle au centre culturel, sortie à Kidzy, cuisine, atelier en famille au centre social, jeux, défilé d'halloween et après midi festive, quizz musical et activités manuelles (marionnettes, cadre, photophore).

Budget en euros (hors salaires)

Alimentation	120
Transports	80
Sortie : Kidzy	120
Matériel	100
Total	420

- Centre de loisirs primaire octobre 2010

Le centre de loisirs primaire a ouvert ses portes du 25 octobre au 03 novembre 2010 soit 7 jours de fonctionnement.

Les taux de fréquentation étaient de 42 enfants en moyenne le matin et de 54 enfants en moyenne l'après- midi.

L'équipe pédagogique était composée de :

- 1 directrice diplômée BAFD : PARIS Gaëlle
- 3 animateurs diplômés BAFA : DEHON Julien, MOURABIT Elsalih, WATRELOT Emeline
- 1 animateur stagiaire BAFA : ZEGARSKI Florent

Activités et sorties réalisées : activités manuelles (costumes et masques, citrouilles en papier mâché, animation arts plastiques), jeux (jeux collectifs, jeux d'expression, loto, jeux de balle, grand jeu « Fort Boyard », chasse aux bonbons), jardin pédagogique, mini athlé, initiation au rugby, tir à la carabine, inter centre avec Loison, piscine, randonnée pédestre, sortie au cinéma, spectacle au centre culturel

Budget en euros (hors salaires)

Alimentation	101,56
Transports	160
Sorties : piscine et cinéma	209
Matériel	100
Total	570,56

Bilan des CLSH de Décembre 2010

- Centre de loisirs maternel décembre 2010

Le centre de loisirs maternel a ouvert ses portes du 20 décembre au 24 décembre 2010 midi soit 4 jours 1/2 de fonctionnement.

Les taux de fréquentation étaient de 20 enfants en moyenne le matin et de 27 enfants en moyenne l'après- midi.

L'équipe pédagogique était composée de :

- 1 directrice diplômée BAFD : MALINSKI Nadège
- 3 animateurs diplômés BAFA : PARIS Gaëlle, DOUHET Sandrine et REMPLIEWICZ Rémi

Activités et sorties réalisées avec pour thématique principale « Noël » : cuisine, activités manuelles (calendrier, peinture, mémo photo), jeux collectifs et jeux chantés, sortie au cinéma, séances à la bibliothèque, venue du père Noël et matinée en famille.

Budget en euros (hors salaires)

Alimentation	70,70
Transports	80
Sortie : cinéma	93
Matériel	151,4
Total	395,1

- Centre de loisirs primaire décembre 2010

Le centre de loisirs primaire a ouvert ses portes du 20 décembre au 24 décembre 2010 midi soit 4 jours 1/2 de fonctionnement.

Les taux de fréquentation étaient de 26 enfants en moyenne le matin et de 40 enfants en moyenne l'après-midi.

L'équipe pédagogique était composée de :

- 1 directrice diplômée BAFD : DRYBURGH Sandrine
- 3 animateurs diplômés BAFA : DEHON Julien, DELATTRE Stéphanie et MOURABIT Elsalih

Activités et sorties réalisées avec pour thématique principale « Noël » : activités sportives et manuelles, cuisine, sortie au cinéma, jeux et venue du Père Noël.

Budget en euros (hors salaires)

Alimentation	80
Transports	80
Sortie : cinéma	117
Matériel	150
Total	427

Bilan du séjour ski 2011

26 jeunes ont profité d'un séjour en Haute Savoie du 18 au 26 février 2011 en commun avec les villes de Loison sous Lens et Hulluch.

Les activités ont été à dominante « ski alpin » avec remise de diplômes mais aussi visite d'une fromagerie, patinoire et ballade en « chiens de traîneau ».

Les parents pouvaient consulter chaque jour sur internet un journal de bord qui relatait les journées de leurs enfants avec photos à l'appui.

Présentation du budget 2011

DEPENSES	RECETTES
Multi accueil et RAM 19810	Participation familiale 120000
Accueils de loisirs et CAJ 188791	Subventions CAF 300000
Accueils du matin et soir 7500	Participation communale 174607
Séjours été et hiver 22754	
Restauration scolaire 137152	
Service scolaire 212500 (subventions, spectacles, cadeaux ...)	
Autres (pharmacies, bureau, régie...) 6100	
TOTAL 594607	TOTAL 594607

Premier bilan sur l'organisation du RAM

L'animatrice du Relais d'Assistants Maternelles ayant été recrutée en ce début d'année, l'ouverture de la structure aux assistantes maternelles a eu lieu le samedi 05 mars 2011 avec une inauguration officielle prévue en juin 2011.

Des plaquettes d'informations sont à disposition dans les différentes structures de la ville : les temps de rencontre avec les assistantes maternelles ont lieu le lundi matin de 9H à 11H au centre maternel Dolto ; les permanences téléphoniques le mercredi de 8h30 à 9h30 et le vendredi de 16h à 17h30; les permanences sans rendez vous le mercredi de 14h à 16h au multi-accueil et le vendredi de 13h30 à 16h au centre maternel ; les rendez vous le mercredi de 16h à 19h au multi-accueil.

Les élections du CMJ

Le mandat du CMJ arrivant à échéance en mars 2011, les jeunes élus ont décidé ,en concertation avec Monsieur le Maire, la réalisation d'un journal retraçant les deux ans de leur mandat.

Ce journal sera distribué à tous les collégiens grâce à la collaboration de Monsieur TELLIEZ, principal du collège, et de l'ensemble de son équipe durant la semaine du 14 mars 2011.

Une réunion d'information pour les jeunes souhaitant en connaître d'avantage sur le CMJ aura lieu le samedi 26 mars 2011 en mairie.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 28 mars 2011 et les élections auront lieu au collège durant la semaine du 11 avril 2011 pendant les récréations.

Les membres de la commission seront invités à encadrer ces temps de vote en collaboration avec Grégory VASSEUR et les jeunes du CMJ.

Tarification été 2011

Comme convenu lors de la commission du 06 octobre 2010, une réflexion sur l'organisation des campings a été menée par le service jeunesse et la proposition est la suivante : la tarification à la semaine pour les CLSH reste identique à l'an dernier avec une majoration de 3 euros par nuit pour les campings.

Proposition adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la commission à 19H00.

➤ **Monsieur Le Maire : et la dernière commission, celle de l'enseignement-jeunesse du 08 mars 2011.**

➤ **Madame Maryvonne POULAIN : tarification été 2011.**

On voit une majoration de 3€ par nuit pour les campings ?

➤ **Monsieur Le Maire : oui, tout à fait.**

Pour la simple et bonne raison, c'est que le prix des campings a flambé entre 2010 et 2011.

Je n'ai plus en tête le coût, mais Sandra l'a peut-être ?

➤ **Madame Sandra BLANCHARD : la nuitée a doublé.**

➤ **Monsieur Le Maire : la nuitée a doublé entre 2010 et 2011.**

➤ **Madame Maryvonne POULAIN : enfin 3€, ça fait quand même beaucoup pour une nuit.**

C'est pour une nuit, c'est bien 3€ pour une nuit ?

➤ **Monsieur Le Maire : de toute façon, tous nos budgets sont en train de flamber avec l'augmentation qui se fait un peu à droite et à gauche.**

C'est incroyable, la différence entre 2010 et 2011 au niveau des prestations de services.

Pas d'autres questions ?

**Quels sont ceux qui sont pour ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?**

Adopté à la majorité, 5 abstentions.

4)- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2011-06 : signature d'une convention avec l'ADNSEA « Lis avec moi » représentée par Madame Juliette CAMPAGNE, Directrice, et relative à 10 séances de lecture à l'école Jean-Rostand (auprès des élèves de CLIS) de janvier à juin 2011.

Coût des prestations :

Une séance de 2 heures : 136,00 €,

Soit pour 10 séances : 1 360,00 €.

2011-07 : signature d'une convention avec la Compagnie du « 9 de Carreau » représentée par Monsieur Denis BRAY, Président, et relative au spectacle intitulé « 22 v'la m'finme ! » qui se déroulera le 12 mars 2011 à 20h00 au centre culturel évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 600 €.

2011-08 : signature d'une convention avec les CEMEA représenté par Monsieur Bruno ROBIN, Directeur Général et relative à la session de perfectionnement du BAFD qui se déroulera du 28 février 2011 au 05 mars 2011 à Lille.

Le montant de la prestation s'élève à 376,00 €

2011-09 : signature d'une convention avec IDEATION INFORMATIQUE représentée par Monsieur COMPTDAER David, et relative à la maintenance du logiciel CORPUS MAP – Gestion de Cimetières pour la commune de Noyelles-sous-Lens, service état civil.

Le montant annuel de la maintenance s'élève à 680,00 € H.T.

2011-10 : signature d'un avenant n°1 au contrat « marché de restauration scolaire pour l'année 2010 » entre la commune et la société API RDR.

Les prestations supplémentaires visent à augmenter le nombre de repas prévu dans le détail estimatif.

En conséquence, le montant du marché initial qui s'élevait à la somme de 101 444,05 € T.T.C. se trouve ainsi porté à la somme de 108 862,61 € T.T.C.

2011-11 : signature d'un contrat avec la Société GINGER CEBTP à BÉTHUNE, représentée par Monsieur Bertrand HACHE, Responsable, et relatif à : « CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE PROJET G2-PARTIELLE »

Le montant de la prestation s'élève à : 2 990,00 € T.T.C.

2011-12 : fixation des tarifs relatifs aux adhésions au centre social comme suit :

Noyellois		Extérieurs	
Individuel	Familial	Individuel	Familial

0,50 €	1 €	1 €	2 €
--------	-----	-----	-----

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1) en numéraire,
- 2) par chèque bancaire ou postal.

2011-13 : signature d'une convention avec le Club d'Histoire Locale représenté par Monsieur PETIT Jean-Michel et relatif à l'assurance de l'exposition « Noyelles au fil de l'eau » qui se déroulera du 09 au 16 mars 2011 au Foyer Municipal.

Le montant de l'assurance s'élève à 1 000 € et garanti la responsabilité civile et les dommages causés aux matériels mis à disposition tant pour les incendies, explosions que tous dommages accidentels ou non causés aux bien communaux.

2011-14 : VU l'arrêté n°2006/38 instituant une régie de recettes concernant les droits d'inscription aux ateliers du centre culturel,
 CONSIDERANT que Monsieur PAGIE Jean-Pierre, régisseur titulaire nommé par arrêté n°2006/39 en date du 1^{er} février 2006 est démissionnaire,
 CONSIDERANT que Madame MARTINCIC Bernadette accepte de le remplacer,

Madame MARTINCIC Bernadette est nommée régisseuse titulaire de la régie « ateliers culturels ».

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame MARTINCIC Bernadette sera remplacée par Mademoiselle VASSE Séverine.

2011-16 : fixation du tarif pour le voyage à SZCZECINEK en Pologne à 490 € par personne en couple et 540 € pour les personnes seules.

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèque bancaire ou postal.

2011-17 : fixation du tarif pour le voyage à SZCZECINEK en Pologne à 490 € par personne en couple et 540 € pour les personnes seules.

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèque bancaire ou postal.

2011-18 : signature d'une convention avec SOSTENUT représenté par Mme Magali LECLERC, Gérante et relative au concert « Cabaret 50 : du côté de Saint Germain » qui se déroulera le dimanche 13 février 2011 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de cette prestation s'élève à 3 110 € T.T.C.

2011-19 : fixation des tarifs pour le voyage en Allemagne qui se déroulera le week-end du 7 et 8 mai 2011 comme suit :

- 122 € pour une chambre double,
- 108 € pour une chambre simple.

2011-20 : signature d'une convention avec la CROIX ROUGE FRANÇAISE représentée par Monsieur Franck DEVILLERS, et relative à la formation suivante :
 - Prévention secours civiques de niveau 1, qui se déroulera les 22 et 23 février 2011 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, au centre social KALEÏDO.

Le montant de cette prestation s'élève à 1 130,88 € T.T.C.

2011-21 : signature d'une convention avec BRISSET PARTENAIRES représenté par Monsieur Didier FICHEROULLE, Directeur général, et relative à la réalisation d'une mission d'audit et d'assistance à la passation du marché des assurances « CONSTRUCTION » dans le cadre de l'opération « SERVICES TECHNIQUES ».

L'ensemble de ces travaux sera réalisé moyennant un coût forfaitaire de 3 600 € H.T.V.A.

2011-22 : signature d'une convention avec la Société AIR LIQUIDE à SAINT PRIEST concernant : « UTILISATION DE BOUTEILLES DE GAZ INDUSTRIEL »

Le montant de la prestation s'élève à : 696,00 € T.T.C.

2011-23 : fixation des tarifs relatifs aux spectacles au centre culturel de la saison culturelle 2010/2011 comme suit :

<i>Noms du spectacle</i>	<i>Tarif normal</i>	<i>Tarif prévente</i>	
Les frères Taloché	20,00 €	18,00 €	
Le petit bonhomme de pain d'épice	4,00 €		
Take my hand	7,00 €	5,00 €	
Bertrand et Léon	12,00 €	10,00 €	
Le clan des divorcés	20,00 €	18,00 €	
Cabaret Saint Germain	12,00 €	10,00 €	
Épinards et porte-jarretelles	7,00 €	5,00 €	Gratuité pour les femmes (journée de la femme)
Soirée Irlandaise	10,00 €	8,00 €	
Addict	7,00 €	5,00 €	
Bal Tango	10,00 €	8,00 €	
La petite Charlotte	4,00 €		
Emilie Delestrez – humour	10,00 €	8,00 €	Un pass pour l'ensemble du festival 20,00 €
Soirée impro- humour	10,00 €	8,00 €	
Soirée Plateau d'artistes Humour	10,00 €	8,00 €	

2011-24 : signature d'une convention avec la CROIX ROUGE FRANÇAISE représentée par Monsieur Franck DEVILLERS, et relative à la formation suivante :

- Prévention secours civiques de niveau 1, qui se déroulera les 15 et 16 février 2011 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, au centre social KALEÏDO.

Le montant de cette prestation s'élève à 1 130,88 € T.T.C.

2011-25 : Il est institué une régie d'avances auprès de la commune de Noyelles-sous-Lens.

Cette régie est installée au 17 rue de la république à Noyelles-sous-Lens.

La régie est instaurée à compter du 1^{er} avril 2010.

La régie paie les dépenses relatives aux voyages organisés par la municipalité en France et à l'étranger.

La régie paie les dépenses suivantes :

- frais d'hôtellerie,
- frais de restauration,
- entrée des visites culturelles,
- autres petites dépenses liées aux voyages.

2011-26 : Madame DECARRION Sylvie est nommée régisseuse titulaire de la régie d'avance pour les voyages à l'étranger avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame DECARRION Sylvie sera remplacée par Mesdames FINEZ Véronique et MARTINCIC Bernadette.

2011-27 : Il est institué une régie auprès de la commune de Noyelles-sous-Lens.

Cette régie est installée au centre social KALEÏDO et plus précisément au CYBER POINT,

La régie est instaurée à compter du 15 février 2011.

La régie a pour objet l'encaissement des frais de formation comme suit :

- Si plus de 5 heures de formation (gratuite), 2 € l'heure de formation suivante.

2011-28 : Monsieur Adil BAJJI est nommé régisseur titulaire de la régie relative à l'encaissement des frais de formation au CYBER POINT avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Adil BAJJI sera remplacé par Mesdames Amina BEKKOUCHE et Chantal DELAUDE.

2011-29 : dans le cadre du repas « merci Téléthon » qui se déroulera le 04 mars 2011, il y a lieu d'encaisser les tarifs comme suit :

- adultes non bénévoles : 5 €,
- enfants non bénévoles moins de 12 ans : gratuit,
- enfants non bénévoles plus de 12 ans : 5 €.

2011-30 : encaissement des 5 € correspondants au spectacle « 22 v'la m'femme » qui se déroulera le samedi 12 mars 2011 dans le cadre de la semaine Mémoires de Mine.

2011-31 : signature d'une convention avec la société 3ID représentée par Madame Hélène BUCHANIEK, Directrice et relative à la réactualisation des engagements réciproques de la mairie et de l'instance intercommunale d'insertion (3ID) dans la mise en place du nouveau dispositif Brigade Verte. Ce dispositif a pour objectif la redynamisation et la préqualification de 5 personnes de la commune de Noyelles-sous-Lens.

La commune participe aux frais d'entretien et d'amortissement de la Brigade sous la forme d'une subvention annuelle de 40.508 € (6232 heures x 6.50 €) par brigade.

La convention est établie pour une durée de 12 mois (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011) renouvelable par tacite reconduction.

2011-32 : signature d'une convention avec l'association NATH' EVENEMENTS représentée par Madame Nathalie RICOUART et relative aux spectacles qui se dérouleront lors de la fête de la Libération du samedi 03 septembre 2011, Place de la Libération.

2011-33 : signature d'un contrat de vente avec DOCUMENTS SOLUTIONS 62 relatif à l'achat d'un copieur BU 211 + plateau de mise à niveau d'un montant de 4 263,74 € T.T.C.

2011-34 : signature d'une convention avec l'association LES ARIOS relative à la prestation d'un orchestre LES ARIOS ET SONO qui se déroulera le dimanche 31 juillet 2011 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 350 €.

2011-35 : signature d'un contrat avec le Bureau HEXA INGENIERIE, représenté par Monsieur Pascal FOURMEAU, Directeur, et relatif à « suivi du déroulement du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux » à Noyelles-sous-Lens.

Le coût de la prestation s'élève à 4 206,93 € T.T.C.

2011-36 : signature d'une convention avec l'association CRIS – Création Recherche Innovations Sociales représentée par Monsieur Pierre OUTTERYCK, Co-Président, et relative à l'exposition de « Martha DESRUMAUX, le destin extraordinaire d'une ouvrière du textile » au centre culturel évasion qui se déroulera du 07 au 13 mars 2011 dans le cadre de la semaine consacrée aux femmes.

Le montant de la prestation s'élève à 300 € T.T.C.

2011-37 : signature d'un contrat de services avec DOCUMENTS SOLUTIONS 62 et relatif au prix de la maintenance à la copie pour une durée de 12 mois payable trimestriellement pour un montant de 9,30 € H.T.

2011-38 : signature d'une convention avec l'association MEDLEY DANSE représentée par son président et relative à l'organisation du goûter dansant dans le cadre de la semaine bleue qui se déroulera le vendredi 21 octobre 2011 au foyer municipal de 14h00 à 18h00.

Le montant de la prestation s'élève à 1 500,00 € T.T.C.

2011-39 : Vu la convention opérationnelle d'opération intégrée liant la commune de Noyelles-sous-Lens et l'Établissement Public Foncier Nord Pas de Calais au titre du Programme Pluriannuel d'Intervention Foncière 2007/2013 de ce dernier approuvée par délibération du 27 juin 2006,

Considérant qu'au terme de la convention opérationnelle sus-visée et en vue de la réalisation du projet envisagé, l'Établissement Public Foncier Nord Pas de Calais doit procéder, pour le compte de la commune de Noyelles-sous-Lens à l'acquisition, à l'amiable, par préemption ou par expropriation, des biens situés à l'intérieur du périmètre objet de ladite convention,

Considérant la déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en mairie le 04 février 2011 du cabinet de notaire « Maître Paul SEROUX » visant la vente de l'immeuble situé 1091 rue de Courtaigne à Noyelles-sous-Lens sous les références cadastrales section AI 941 pour 336 m²,

Considérant que la maîtrise foncière du bien objet de la préemption est indispensable à la réalisation du projet sus visé,

Considérant qu'en conséquence, il y a lieu de déléguer le droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier Nord Pas de Calais, en application des dispositions du Code de l'Urbanisme,

Le droit de préemption Urbain est délégué à l'Établissement Public Foncier Nord Pas de Calais pour l'acquisition de l'immeuble situé 1091 rue de Courtaigne à Noyelles-sous-Lens sous les références cadastrales section AI 941,

2011-40 : signature d'une convention avec l'association l'association METRONOME Troupe Clin d'œil représentée par Monsieur TACQUET Christian, Président, et relative au spectacle intitulé « FRENESIE » qui se déroulera le 1^{er} mai 2011 de 13h00 à 19h00 au foyer municipal.

Le montant de la prestation s'élève à 2 637,50 € T.T.C.

- **Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, je suis prêt à y répondre.**
- **Madame Maryvonne POULAIN : oui. Alors dans la décision n°2011/25, Monsieur Le Maire, vous nous parlez d'une régie qui a été instaurée le 1^{er} avril 2010, où il y a une erreur, c'est 2011 ?**
- **Monsieur Le Maire : c'est 2011.**
- **Madame Maryvonne POULAIN : d'accord, donc il est marqué 1^{er} avril 2010.**
- **Monsieur Le Maire : d'accord, donc pas d'autres questions ?**
- **Madame Maryvonne POULAIN : c'est 2011 ?**
- **Monsieur Le Maire : c'est 2011, oui.**

5)- **Budget primitif pour l'année 2011 :**

I) Aspects réglementaires :

Le budget primitif d'une commune est l'acte budgétaire central de la vie d'une collectivité. C'est un acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'année.

Le budget, document formel, devra être établi selon un certain nombre de principes issus du droit budgétaire.

a) le principe d'unité budgétaire :

Il oblige à faire figurer l'ensemble des recettes et des dépenses du budget dans un document unique.

b) le principe d'universalité budgétaire :

L'ensemble des recettes doit servir à couvrir l'ensemble des dépenses (non affectation et non contraction).

c) le principe de l'annualité budgétaire :

Le budget autorise les dépenses et les recettes pour une année civile qui commence le 1^{er} janvier pour s'achever le 31 décembre. Toutefois les collectivités ont jusqu'au 31 mars de l'exercice auquel il s'applique pour adopter le budget.

d) le principe de spécialité budgétaire :

Les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier. Les crédits sont ouverts et votés par chapitre ou par article. Les dépenses et les recettes sont ainsi classées, dans chacune des sections, par chapitre et par article.

e) le principe de l'équilibre budgétaire :

Ce principe oblige les collectivités à voter en équilibre chacune des deux sections de leur budget. En outre, ce principe impose que le remboursement de l'annuité en capital de la dette soit couvert par des recettes propres c'est à dire qu'un emprunt ne peut pas être remboursé par un autre emprunt.

f) le principe de sincérité :

Déoulant du principe de l'équilibre budgétaire, le principe de sincérité suppose que l'ensemble des produits et des charges inscrit au budget soit évalué de façon sincère.

II) Vue d'ensemble du budget 2011 (voir page 4 du BP) :

Le présent budget est proposé avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2010 qui seront définitivement affectés lors du vote du compte administratif 2010 en juin.

a) Section de fonctionnement :

Dépenses 2011 : 7 995 224,45€

Recettes 2011: 7 449 846,00 €

Excédent reporté 2010: 545 378,45 €

La section de fonctionnement du budget primitif 2011 de la commune s'équilibre à 7 995 224,45 €

b) Section d'investissement :

Dépenses 2011 : 3 556 901,06 €

Recettes 2011: 3 816 395,57 €

Restes à réaliser 2010 en dépenses: 489 391,78 €

Restes à réaliser 2010 en recettes: 482 028,21 €

Solde d'exécution 2010 en dépenses : 252 130,94 €

La section d'investissement 2011 s'équilibre à 4 298 423,78 €

Le budget total 2011 de la commune s'équilibre à 12 293 648,23 €

III) Présentation détaillée de la section de fonctionnement :

a) Répartition des dépenses par chapitre (page 5 du BP) :

Opérations réelles :

Chapitre 011 : charges à caractère général 2 213 300 €

Chapitre 012 : charges du personnel 4 400 000 €

Chapitre 65 : charges de gestion courante 429 311 €

Chapitre 66 : charges financières 183 559,82 €

Chapitre 67 : charges exceptionnelles 34 789 €

Opérations d'ordre :

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement 566 439,63 €

Chapitre 042 : dotation aux amortissements 167 825 €

TOTAL : 7 995 224,45 €

b) Répartition des recettes par chapitre (page 5 du budget) :

Chapitre 70 : Produit des services et du domaine 229 000 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes 3 896 551 €

Chapitre 74 : Dotations et participations 2 914 295 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante 150 000 €

Chapitre 013 : Atténuation de charges 240 000 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels 20 000 €

Résultat reporté 2010 : 545 378,45 €

TOTAL : 7 995 224,25 €

Nous pouvons retrouver le détail par articles de ces dépenses et recettes de fonctionnement aux pages 9, 10, 11, 12 et 13 du budget.

IV) Présentation détaillée de la section d'investissement :

a) les dépenses 2011 (page 6 du BP) :

Chapitre 16 Remboursement d'emprunts 439 000,00 €

Chapitre 20 Frais d'étude et de logiciels 120 000,00 €

Chapitre 21 Acquisition de matériels terrains

Bâtiments 380 000,00 €

Chapitre 23 Travaux 2 617 901,06 €

Total : 20 113 556 901,06 €

Restes à réaliser : 2 010 489 391,78 €

Report déficit : 2010 252 130,94 €

Total général : 4 298 423,78 €

b) les recettes 2011 (page 6 du BP) :

Opérations réelles :

Chapitre 10 Dotations et fonds propres : 602 130,94 €

Chapitre 13 Subventions : 370 000,00 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes : 1 650 000,00 €

Chapitre 024 Cessions : 460 000,00 €

Opérations d'ordre :

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement 566 439,63 €

Chapitre 040 Amortissement des immobilisations 167 825,00 €

Total 2011 3 816 395,57 €

Restes à réaliser 2010 482 028,21 €

Total général 4 298 423,78 €

Nous pouvons retrouver le détail des dépenses et des recettes d'investissement dans l'annexe ci-jointe.

V) État de la dette :

Les pages 32, 33, 34, 35 sont consacrées à la dette de la ville.

Au 1er janvier 2011, la dette en capital s'élève à 4 780 805,80€.

L'annuité à payer pour l'exercice 2011 sera de 590 068,12€ .Elle est composée de 438 966,35 € de capital et de 151 101,77 € d'intérêts.

Le budget d'investissement 2011 s'équilibre avec un emprunt de 1 650 000 €.

Sur la page 37, nous retrouvons les différents mouvements relatifs à la ligne de trésorerie contractée auprès de DEXIA Crédit local de France.

Enfin en page 43, sont repris les emprunts garantis accordés par la commune.

VI) Les subventions :

En pages 45 et 46, sont inscrites toutes les subventions accordées aux associations

Le système de calcul mis en place les années précédentes a de nouveau été utilisé afin de déterminer objectivement la subvention de chaque association.

VII) Les effectifs municipaux :

Les pages 47,48 et 49 du budget permettent de renseigner sur les effectifs municipaux par filières et grades statutaires.

VIII) Les taux de contribution directe :

La page 54 donne les informations relatives aux bases et aux taux d'imposition.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2% des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière bâtie.

- ***Monsieur Le Maire : en ce qui concerne ce budget primitif 2011, nous avons trois objectifs, enfin j'ai trois objectifs.***

Le premier est de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

J'ai demandé aux élus ainsi qu'aux services de faire des efforts à ce niveau là.

On aura un œil très particulier au niveau des procédures de mise en concurrence et on va avoir également une maîtrise sur le contrôle de notre masse salariale.

Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est notre volonté de ne pas trop accabler les Noyellois par une forte augmentation des impôts et taxes.

C'est pour cela, que cette année comme les années précédentes, on augmentera les bases de 2%.

Et le troisième point sera une programmation pluriannuelle de l'investissement.

C'est-à-dire que pendant les années à venir, pour essayer de maîtriser nos dépenses en investissement, on va essayer de programmer nos plus gros travaux et nos plus gros aménagements à venir.

C'est pour cela que cette année, on fait les services techniques et ça s'arrêtera là, pour 2011.

Tout cela également dans un but, c'est d'optimiser notre recours à l'emprunt.

On est pour le moment pas trop endetté, on n'a pas l'intention non plus de s'endetter énormément, mais pour faire tout cela il faut programmer sur les années à venir.

C'est pour cela que nous faisons des programmations sur les 5 voir 10 ans à venir, pour dire de pouvoir maîtriser nos emprunts et surtout ne pas augmenter de façon faramineuse les impôts locaux et impôts fonciers.

Donc le budget 2011, au niveau de la section de fonctionnement, le montant des dépenses s'élèvera à 7 995 224,45 €.

Les recettes espérées à 7 449 846,00 €.

L'excédent reporté de 2010 s'élève à 545 378,45 €.

Comme c'est un excédent, il s'ajoute aux recettes.

Et donc, la section de fonctionnement du budget primitif 2011, s'équilibre à 7 995 224,45 €.

Au niveau de la section d'investissement.

Les dépenses : 3 556 901,06 €.

Les recettes : 3 816 395,57 €.

Le reste à réaliser en dépenses : 489 391,78 €.

Le reste à réaliser en recettes : 482 028,21 €.

Et le solde d'exécution 2010 en dépenses : 252 130,94 €.

La section d'investissement s'équilibre donc à 4 298 423,78 € pour un budget total de la commune de 12 293 648,23 €.

Si on rentre un peu dans le détail, au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses par chapitre.

Chapitre 11 : charges à caractères générales : un budget de 2 213 300,00 €, ce qui fait une augmentation prévisionnelle par rapport à l'année 2010 de 1%.

Les charges du personnel à 4 400 000,00 €.

Là, nous prévoyons une augmentation de 0,08% tout en sachant que la moyenne généralement est entre 2 et 3 % à l'année.

Il y a réellement un effort qui sera fait cette année au niveau des charges du personnel. Les départs en retraite ne seront pas remplacés en totalité.

Si mes souvenirs sont bons, il y a 7 départs en retraite et nous avons l'intention d'embaucher que deux à trois personnes.

C'est pour cela que vous avez pu voir que certains services ont été réorganisés, notamment le service fêtes et cérémonies.

- **Madame Maryronne POULAIN : nous, nous n'avons rien vu.**
- **Monsieur Le Maire : vous n'avez rien vu ?**
- **Madame Maryronne POULAIN : ben non. Nous venons de l'apprendre.**
- **Monsieur Le Maire : donc, vous le savez.**

Vous auriez pu le voir avec les régies qui ont été faites au niveau des décisions.

- **Madame Maryronne POULAIN : oui, si, avec les régies, mais bon je veux dire, il y a peut-être d'autres réorganisations dont nous ne sommes pas au courant.**
- **Monsieur Le Maire : il y a une réorganisation des services qui va être faite.**

Le service fêtes et cérémonies ne va plus exister au sens large.

Les tâches vont être réparties entre différentes personnes. Entre Sylvie DE CARRION, Véronique FINEZ et également Bernadette MARTINCIC au service culture.

Ensuite, Carole GUILLEMANT, après son retour, va être affectée au centre social et s'occupera également de tout ce qui est la mémoire collective.

Ensuite, dès que Magali DEZEURE sera revenue de son congé maternité, il y aura Grégory VASSEUR qui prendra en charge le service des associations, puisque Laurent LEMPEREUR, lui n'aura en charge que le service des sports.

On s'est rendu compte que ce n'était plus gérable sports et associations en même temps.

Ce qui il y a encore eu comme changement, Jacqueline AMIGO est passée au secrétariat du service associations.

Madame Nicole SCHIRRU est partie à l'entretien de la salle des fêtes. Il reste un poste à pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Louis CAUVIN qui part en retraite.

Je pense que je n'ai rien oublié au niveau de la réorganisation.

Mais il y aura encore d'autres réorganisations qui vont arriver, vu qu'il y a encore des départs en retraite, notamment au niveau des ATSEM et des femmes de services.

Au niveau du chapitre 65 : Charges de gestions courantes : 429 311,00 €.

Je vous rappelle que cette partie est consacrée aux subventions pour les associations, au CCAS et aux indemnités des élus.

Les charges financières, donc les intérêts d'emprunts se montent à 183 559,82 € et les charges exceptionnelles, qui sont les subventions exceptionnelles et les subventions communales, pour un montant de 34 789,00 €.

Deux opérations d'ordres.

Un virement à la section d'investissement pour 566 439,63 € et la dotation aux amortissements pour 167 825,00 €.

Ce qui fait un total de 7 995 224,45 €.

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, au chapitre 70, produits des services et du domaine, c'est essentiellement, les régies, 229 000,00 €.

Les impôts et taxes pour 3 896 551,00 €, concerne les impôts directs, les droits de mutation, les publicités, les attributions de compensation.

Le chapitre 74, dotations et participations, 2 914 295,00 €, concerne la Dotation Globale d'Equipement, la Dotation de Solidarité Urbaine et la Caisse d'Allocation Familiale.

Les autres produits de gestions courantes, qui concernent notamment les loyers encaissés. Par prudence, je n'ai pas tenu compte des loyers pour l'espace santé.

Je ne sais pas si je vais les toucher cette année où l'année prochaine, ce sera en fonction du jugement du tribunal et si il y a recours ou pas des professionnels de santé.

Donc, le montant est estimé à 150 000,00 €.

L'atténuation de charges, 240 000,00 € correspondant au remboursement pour les assurances maladies au niveau du personnel.

Et les sinistres encaissés pour un montant de 20 000,00 €.

Le résultat reporté 2010 : 545 378,45 €.

Ce qui nous donne un total de recettes de 7 995 224,25 €.

En ce qui concerne la section d'investissement et les dépenses pour 2011, là nous allons pouvoir prendre le tableau.

Au niveau du remboursement d'emprunt, un montant de 439 000,00 €.

Pour les frais de logiciels et d'études : 120 000,00 €.

Cela concerne les études pour le Plan Local d'Urbanisme, pour l'éco musée et également pour les services techniques.

Le PLU : 50 000,00 €,

L'étude pour l'éco musée : 40 000,00 €,

Les Services Techniques : 30 000,00 €.

Acquisitions de matériels, terrains, bâtiments : 380 000,00 €.

Cela concerne l'Etablissement Public Foncier, Impasse Fleury, 1^{ère} phase pour 245 000,00 €.

L'acquisition de matériel pour les services techniques : 10 000,00 €.

Les véhicules : 15 000,00 €.

Le matériel de bureau : 15 000,00 €.

Acquisition de matériel pour la mairie : 20 000,00 €.

Du matériel sportif pour 75 000,00 €.

Les travaux sont estimés, pour cette année à 2 617 901,06 €.

Bien évidemment, la construction des services techniques s'élève à 2 130 000,00 €.

Les terrasses à Basly s'élèvent à 135 000,00 €.

La réfection des menuiseries au 4 rue Jean-Moulin s'élève à 15 000,00 €.

Le renforcement de l'éclairage public pour 35 000,00 €.

La sécurité de nos bâtiments : 20 000,00 €.

Les travaux rue Gambetta : 30 000,00 €. C'est la petite rotonde, avant le pont, qui est à terminer.

Nous avons attendu que tous les travaux soient terminés au niveau de la rue Gambetta et l'assainissement sous la rocade pour le terminer.

Réfection trottoirs et voiries : 160 000,00 €.

Sécurisation de voiries : 30 000,00 €. Cela correspond à la mise en sécurité de la rue Victor Hugo.

Autres, 62 901,00 € correspond à l'enveloppe que l'on se garde, car nous savons très bien que dans une mairie, il y a toujours des imprévus et des petits soucis.

Le total 2011, s'élève à 3 556 901,06 €.

Les restes à réaliser 2010 s'élèvent à 489 391,78 €.

Le report 2010 : 252 130,94 €.

Ce qui nous donne un total général de dépenses en section d'investissement à 4 298 423,78 €.

Au niveau des recettes, dotations et fonds propres, 602 130,94 €.

Les subventions : 370 000,00 €.

Le FCTVA : 300 000,00 € et la taxe locale d'équipements : 50 000,00 €.

Les emprunts et les dettes pour 1 650 000,00 € et les cessions que nous devons réaliser pour 460 000,00 €.

Les cessions concernant :

- **INTERMARCHE pour 155 000,00 €,**
- **SAGETRA : 60 000,00 €,**
- **WINTERSTEIN : 40 000,00 €,**
- **PAS-DE-CALAIS HABITAT : 205 000,00 €.**

Au niveau des opérations d'ordres, là également deux opérations d'ordres :

- **un virement à la section de fonctionnement pour 566 439,63 €**
- **l'amortissement des immobilisations pour 167 825,00 €.**

Ce qui nous donne un total pour 2011 de 3 816 395,57 €.

Les restes à réaliser pour l'année 2010 : 482 028,21 €.

Ce qui nous donne un total général s'élevant à 4 298 423,78 €.

Vous avez le détail dans le document que nous vous avons remis, concernant cette M14.

L'état de la dette : au 1^{er} janvier 2011, le capital s'élève à 4 780 805,80 €.

Les annuités à payer en 2011 seront de 590 068,12 €.

Elle est composée de 438 966,35 € en capital et 151 101,77 € en intérêts.

Notre budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 650 000,00 €.

Le détail des subventions, vous l'avez également, ainsi que les effectifs de la municipalité.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je vous propose une augmentation de 2% des taux des taxes d'habitations et de fonciers bâtis.

Voilà en ce qui concerne le budget primitif 2011.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est un budget qui est à la rigueur, comme dans de nombreuses municipalités.

Nous allons essayer de maîtriser au maximum nos dépenses, de maîtriser notre masse salariale.

Si vous avez des questions à poser, les services et moi-même sommes là pour y répondre.

S'il n'y a pas de questions, nous pouvons passer au vote.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous pouvons faire un commentaire.

Monsieur Le Maire, lors du conseil municipal d'il y a un an, du budget primitif 2009, Conseil Municipal du 05 février 2010, page 29, 8^{ème} ligne, je reprends vos propos « comme je vous l'ai dit, il n'est pas prévu d'emprunter en 2010, sauf vraiment situation exceptionnelle ».

Or, en novembre 2010, vous nous passez un prêt de 1 200 000,00 €, à la caisse d'épargne sur 15 ans.

Naïvement, lors de ce conseil sans autre interrogation, nous étions arrivés en pensant qu'il s'agissait de l'emprunt logiquement prévu pour construire les bâtiments du service technique.

Mais non, celui là arrivera en 2011.

Et vous nous dites que ces 1200 000,00 € serviront à boucler le budget 2010, alors que 11 mois plutôt, nous avons rendu pour 1 500 000,00 € à la MAPAD, qui devait nous permettre de tenir plusieurs années.

Vous nous dites que cet emprunt, c'est parce que vous n'avez pas rendu l'espace santé, mais quand cette vente se fera, l'emprunt sera toujours là, lui.

Vous n'allez pas le rembourser.

Vous allez également récupérer, comme vous nous l'avez dit, mais vous ne l'avez pas compté, le montant de tous les loyers de l'espace santé depuis septembre 2005.

Ensuite, nous lisons aussi que nous regrettons que souvent des décisions soient passées sans juger bon de nous informer.

Pourtant, il y a des bureaux municipaux, des commissions où tout simplement des conseils municipaux.

Mais non, c'est souvent la population qui nous informe et c'est lorsque nous posons les questions qui dérangent, que nous obtenons les informations.

Nous prendrons par exemple, un exemple, les classes de découvertes d'un montant de 25 000,00 €, vous le dites en octobre lors d'une réunion dans une école, mais rien dans les bureaux municipaux, rien dans la commission de l'enseignement, rien dans le conseil municipal.

Il a fallu que notre groupe vous le demande pour apprendre que cette info était vraie, est-ce que vous appelez cela de la transparence, de l'information, du travail d'équipe ?

Pour nous, non, Monsieur Le Maire.

A quoi servent des écrits de campagne électorale sur la transparence et sur l'information ?

Les belles paroles de votre intronisation de mars 2008.

Nous avons essayé pendant quelque temps d'y croire, mais à mi-mandat, trois ans plus tard, les preuves sont là.

Par contre, page 22 du dernier conseil municipal, alors là Monsieur Le Maire, nous vous remercions.

Car vous félicitez le travail de l'ancienne équipe en précisant la bonne gestion, puisque vos paroles sont : « depuis 2004, le désendettement constant permet à la commune de pouvoir emprunter ».

Plus loin, vous dites également : « de 2006 à 2010, la commune a investi à hauteur de 8 millions d'euros ».

Effectivement puisque l'année 2006, nous avons autofinancé la salle de sports Jean-Moulin et les restes de l'espace santé.

Mais parler du désendettement et des autofinancements de votre équipe municipale actuelle « un nouveau départ » depuis 2008, et non quand ça vous arrange de prendre les années de l'ancienne équipe depuis 2004 où 2006, même si c'était un hommage à notre bonne gestion.

Donc, devant ce manque de transparence, d'information, comment faire encore confiance ?

Il n'est pas question pour nous, d'approuver ce budget 2011.

Et je ne permettrais pas de vous rappeler la petite phrase que nous entendions lorsque nous étions membre de la majorité, et que les autres des membres de l'opposition dans l'ancien mandat, quand nous faisons un petit emprunt, nous avons entendu cette petite phrase qui nous avait marqué.

« En matière de finances, il y a un proverbe qui dit que les emprunts d'aujourd'hui, sont les impôts de demain ».

Si certains ont la mémoire courte, nous pas.

Relisez vos anciens conseils et si ce n'était pas aussi navrant de voir que ce qui choquait dans le passé aujourd'hui est cautionné, on pourrait en rire.

Quand il n'y aura plus rien à vendre, plus de loyer à percevoir, que restera-t-il pour l'année ?

Sûr, nous tiendrons peut-être jusqu'en 2014, mais après ?

Donc, Monsieur Le Maire pour ces raisons, nous, membres de l'opposition, Madame COCHEZ par procuration, Madame CALVIN, Monsieur GUILBERT, Monsieur CAPILLON et moi-même, donc 5 voix, nous nous abstenons sur ce budget.

- **Monsieur Le Maire : c'est très bien.**

Pas d'autre information ?

- **Madame Maryronne POULAIN : excusez moi, mais je vois quand 2011, en formation des élus, trois ans après, vous mettez 5 000,00 € au lieu de 1 000,00 €.**

Vous allez avoir des élus qui vont partir en formation ?

- **Monsieur Le Maire : qui sait Madame POULAIN, peut-être vous ?**

- **Madame Maryronne POULAIN : oui, justement c'est ce je tiens à vous dire parce que nous en avons l'intention.**

- **Monsieur Le Maire : et bien c'est très bien. Vous voyez, il y a un budget pour vous.**

- **Madame Maryronne POULAIN : non, mais vous avez d'un seul coup augmenté le budget, alors qu'il a toujours été à 1 000,00 €.**

Là, il passe à 5 000,00 €, alors je me suis dit que peut-être, vous allez envoyer des élus en formation.

Donc, nous irons peut-être, sûrement, pour apprendre à faire un ... Non mais, vous n'êtes pas en colère, des fois que vous me demanderiez de faire le budget.

- **Monsieur Le Maire : non, pas du tout.**
- **Madame Maryronne POULAIN : non mais si vous me demandez aussi de faire le budget primitif 2012, là on ne sait jamais.**
- **Monsieur Le Maire : non, mais c'est vrai que nous comptions un peu sur l'espace santé l'année dernière pour avoir des recettes.**

Ce que je voudrais dire également, c'est qu'en 2005, vous étiez adjoint aux finances.

Et si vous aviez été un peu plus vigilante au niveau de l'espace santé,

- **Madame Maryronne POULAIN : répétez, répétez.**
- **Monsieur Le Maire : j'ai dit qu'en 2005, vous étiez adjointe aux finances.**

En tant qu'adjointe aux finances, si vous aviez été un peu plus vigilante sur l'espace santé, nous n'en serions peut-être pas là où nous en sommes actuellement à réclamer des sous.

Vous auriez dû être vigilante en tant qu'adjointe aux finances.

- **Madame Maryronne POULAIN : d'accord.**

Vous me permettez de vous répondre, Monsieur Le Maire ?

- **Monsieur Le Maire : bien-sur, je vous en prie.**
- **Madame Maryronne POULAIN : ah, quel bonheur Monsieur Le Maire.**

Mais je savais, je me doutais que vous alliez rebondir comme cela.

Sauf, que je vous rappelle Monsieur Le Maire actuel, que je n'étais pas maire, j'étais 1^{ère} adjointe et aux finances, d'accord.

Et c'est bien pour cela d'ailleurs, que je me rappelle d'une certaine réunion de décembre 2003, où je demandais à certains adjoints de ne pas exploser leur budget.

Vous devez vous rappeler de qui je parle, Monsieur Le Maire, puisque vous étiez adjoint à la culture.

- **Monsieur Le Maire : oui, tout à fait.**
- **Madame Maryronne POULAIN : donc comme nous avons l'ancien maire qui est maintenant dans votre équipe, je vous rappelle que c'est vrai que vous auriez aussi dû en tant qu'adjoint, si vous lisiez vos documents, si**

vous vous intéressiez lors des bureaux municipaux, poser les mêmes questions.

Et effectivement, nous n'en serions pas là à l'heure actuelle, aujourd'hui, Monsieur Le Maire.

- ***Monsieur Le Maire : je suis désolé Madame POULAIN mais moi je n'étais pas adjoint aux finances.***

Et vous savez qu'en comptabilité je ne suis pas bon du tout !!!!

- ***Madame Maryvonne POULAIN : mais, moi aussi j'ai une formation comptable.***

Mais Monsieur Le Maire quand je vous disiez que vous explosiez votre budget, je ne vous répéterez pas par politesse la petite phrase que vous avez dite ensuite dans mon bureau.

Or, à l'heure actuelle, vos adjoints sont bien obligés de se plier a -10 %.

- ***Monsieur Le Maire : Madame POULAIN, je n'ai pas explosé mon budget.***

J'ai simplement estimé qu'au niveau de la culture, il fallait un budget décent pour faire vivre le centre culturel.

Avec la somme que j'avais à cette époque là, je ne pouvais pas faire vivre décentement un centre culturel.

- ***Madame Maryvonne POULAIN : mais la somme était quand même importante.***

Je ne l'ai pas sous les yeux.

- ***Monsieur Le Maire : mais je vais vous la donner.***

La somme était de 50 000 €.

- ***Madame Maryvonne POULAIN : non mais je vous parle de ... , mais je l'ai, ne vous inquiétez pas.***

Vous savez, quand je dis quelque chose, j'ai toujours derrière un document.

Vous pouvez me faire confiance, j'ai été à la très bonne école de Monsieur HUGOT.

- ***Monsieur Le Maire : mais si j'ai explosé mon budget, comme vous le dites.***

- ***Madame Maryvonne POULAIN : 10 %, j'ai dit 10%.***

- ***Monsieur Le Maire : voilà, c'est parce qu'il y avait des raisons.***

- **Madame Maryronne POULAIN : mais je n'étais pas le maire et maintenant c'est vous Monsieur Le Maire.**

Donc maintenant pour vos adjoints ce sera pareil, il faudra leur rappeler.

- **Monsieur Le Maire : exactement, mais comme vous le dites, on a quand même en quelques années fait 8 000 000,00 € de travaux, sans faire d'emprunt.**
- **Madame Maryronne POULAIN : mais je vous remercie.**

Je vous l'ai dit.

- **Monsieur Le Maire : et nous avons quand même diminué notre endettement de 2 000 000,00 €.**
- **Madame Maryronne POULAIN : et nous avons autofinancé la salle de Jean-Moulin.**
- **Monsieur Le Maire : et si une commune veut évoluer, à un moment donné, nous sommes bien obligé d'emprunter.**
- **Madame Maryronne POULAIN : bien sûr, c'est pour cela que je vous dis, je n'ai pas dit la petite phrase, mais je l'ai rappelé puisque on l'a entendu cette petite phrase « les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain ».**
- **Monsieur Le Maire : là, je ne suis pas tout à fait d'accord.**
- **Madame Maryronne POULAIN : après une discussion avec des personnes qui s'y connaissent en finance, on m'avait dit que c'était vrai.**
- **Monsieur Le Maire : je ne suis pas tout à fait d'accord, mais bon.**
- **Madame Maryronne POULAIN : on ne va pas se disputer.**
- **Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
Quels sont ceux qui sont contres ?**

***Adopté à la majorité,
5 contres.***

6) – **Modification du tableau des effectifs :**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs mis à jour. Il demande à l'assemblée de le valider.

- **Monsieur Le Maire : nous venons de vous donner un tableau modificatif, que nous vous avons déposé sur table parce qu'il y a eu quelques corrections qui ont été apportées depuis la dernière fois.**

C'est simplement une mise à jour, avec des changements de grade.

C'est une opération réglementaire et obligatoire.

Ce qui ne veut pas dire que nous allons embaucher en fonction de cette mise à jour des effectifs.

- ***Madame Maryronne POULAIN : donc en vérité l'erreur à corriger, c'était laquelle ?***

Car là, nous venons de l'avoir sur table.

- ***Monsieur Le Maire : il n'était pas bon du tout.***

- ***Madame Maryronne POULAIN : quoi ?***

- ***Monsieur Le Maire : il n'était pas bon ce tableau.***

- ***Madame Maryronne POULAIN : il n'était pas bon du tout ?***

- ***Monsieur Le Maire : oui.***

- ***Madame Maryronne POULAIN : donc là nous votons au pif au mètre, car nous n'avons pas eu le temps de le regarder.***

- ***Monsieur Le Maire : nous avons simplement rajouté un poste de rédacteur principal.***

On a retiré un adjoint administratif, au niveau des mises à jour de grade, un technicien principal 2^{ème} classe, un agent technique principal 1^{ère} classe, deux agents techniques principaux de 2^{ème} classe.

On a retiré également, un agent social de 2^{ème} classe, un assistant de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe, deux adjoints du patrimoine principal de 2^{ème} classe et un animateur.

Ça ce sont simplement des changements de grade.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

7) – Création et gestion d'un relais d'assistante maternelle sur la commune :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture du relais d'assistante maternelle a eu lieu le 17 janvier 2011.

Il est proposé aux assistantes maternelles de la commune et parents un lieu d'accueil, d'informations administratives, de permanences téléphoniques et physiques, d'écoute et d'animations basées sur la structure petite enfance Françoise DOLTO.

- ***Monsieur Le Maire : vous êtes au courant, que nous avons ouvert un Relais d'Assistante Maternelle depuis le 05 mars et non depuis le 17 janvier 2011.***
- ***Madame Sandra BLANCHARD : la dame à été nommée le 17 janvier 2011.***
- ***Monsieur Le Maire : la dame a été nommée le 17 janvier et la structure a ouvert le 05 mars 2011.***

Afin que nous puissions prétendre aux subventions de la CALL, il faut systématiquement passer une délibération.

C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

8)- **Encaissement de sinistres :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'encaisser le sinistre « dégradation au stade Auguste Gallet » survenu le 09 juillet 2009.

Les montants à encaisser s'élèvent à 1 236,50 € et 618,50 €.

- ***Monsieur Le Maire : comme d'habitude, encaissement des sinistres.***

Nous avons eu des sinistres de juillet 2009 au stade Gallet.

Les montants à encaisser s'élèvent à 1 236,50 € et 618,50 €.

En mémoire, ce doit être un mât d'éclairage et des carreaux qui ont été cassés.

9)- **Subventions exceptionnelles :**

- ***Association d'Action Educative du Pas-de-Calais :***

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention pour l'année 2011, permettant d'apporter une aide matérielle aux jeunes en difficultés fréquentant les associations agréées par l'A.A.E 62 dans des domaines tels que l'alimentation, la vêture, les frais scolaires ou professionnels, la santé, le logement, les loisirs ...

Monsieur Le Maire propose d'octroyer la somme de 75 €, identique à 2010.

- ***CONSEIL REGIONAL – Fonds de participation des habitants :***

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande déposée auprès du Conseil Régional dans le cadre du fonds de participation aux habitants, une subvention de 7000 € a été accordée aux collectionneurs amateurs noyellois (association gestionnaire du FPH).

Il s'agit pour le Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à verser une subvention d'un montant de 3 000 € (correspondant au plan de financement : 7 000 € Conseil Régional et 3 000 € commune) aux collectionneurs amateurs Noyellois pour l'année 2010.

Il en est de même pour l'année 2011.

- **Monsieur Le Maire : ensuite au point 9, des demandes de subventions.**

Nous avons 2 demandes de subventions.

*** Une demande faite par l'association d'action éducative du Pas-de-Calais.**

C'est une association qui aide les jeunes en difficultés et ils nous demandent une subvention et comme chaque année, nous leur octroyons une subvention de 75 €.

*** Au niveau du Conseil Régional, le fonds de participation aux habitants.**

Vous savez que chaque année nous faisons une demande dans le cadre du FPH au niveau du Conseil Régional.

Le montant de la subvention allouée par le Conseil Régional est de 7 000,00 €, à condition que nous versions de notre côté une subvention de 3 000,00 €.

Là c'est simplement, pour vous demander l'autorisation pour 2010, de verser ces 3 000,00 € à l'association qui gère les fonds et qui est l'association des collectionneurs amateurs.

Leur verser pour 2010, une subvention de 3 000,00 € et il en est de même pour 2011.

Puisque là également, nous avons fait une nouvelle demande au Conseil Régional.

Quels sont ceux qui sont pour ?

- **Madame Maryvonne POULAIN : une question, Monsieur Le Maire.**

Concernant le fonds de participation des habitants, depuis 2008, nous n'avons aucun document, c'est-à-dire que l'on ne sait même pas les actions qui ont été faites.

Ça pourrait nous être quand même intéressant.

Nous n'avons rien du tout.

Absolument aucune action, donc nous ne savons pas du tout quelles actions ont été financées.

Surtout qu'il y a quand même 30% qui est une partie de la ville, ce serait intéressant quand même de faire un récapitulatif des actions.

- ***Monsieur Le Maire : je demanderais à l'adjoint aux sports de vous faire parvenir un récapitulatif des actions depuis 2008.***

- ***Madame Maryronne POULAIN : d'accord.***

- ***Monsieur le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?***

Adopté à l'unanimité.

10) – **Demande de subvention au titre du fonds d'intervention foncière auprès de la CommunAupole de Lens-Liévin pour le 1091 rue de Courtaigne :**

Il s'agit pour le Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer auprès de la CommunAupole de Lens-Liévin, une demande de subvention au titre du Fonds d'Intervention Foncière pour le 1091 rue de Courtaigne (anciennement Soldine).

Le montant de la subvention sollicité s'élève à 9 750,00 € soit 15% de 65 000 € (estimation des domaines).

- ***Monsieur Le Maire : comme nous le faisons habituellement lorsque nous réalisons une acquisition, nous avons la possibilité de demander à la CommunAupole de Lens-Liévin dans le cadre du FIF une subvention.***

Là actuellement, nous faisons une acquisition au 1 091 rue de Courtaigne qui est l'ancien bâtiment SOLDINE.

Nous faisons l'acquisition pour un montant de 65 000,00 € et donc dans ce cadre là, nous pouvons obtenir une subvention au niveau de la CALL, dans le cadre du FIF de 9 750,00 €.

Je vous demande l'autorisation de déposer un dossier pour obtenir cette subvention.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

11) – **Cession du foncier – impasse Fleury et rue Joseph Haÿ :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 15 septembre 2010 par laquelle ce dernier l'autorisait à racheter à l'Etablissement Public Foncier, les terrains rues Joseph Haÿ et Impasse Fleury au prix de 445 120,01 €.

Le portage financier par l'Etablissement Public Foncier s'élevait à 1 800 000 €.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le point n°14 de l'annexe du Conseil Municipal du 17 novembre 2011 où était énoncé le principe de la vente d'environ 4 500 m² à Pas-de-Calais Habitat pour la réalisation de 19 logements.

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que l'estimation des domaines relative à ces terrains est de 70 €, soit 4 500 € le m² à 70 € est égal à 315 000 €.

Les négociations ont abouti à une proposition d'acquisition par Pas-de-Calais Habitat à 205 000 €, avec la prise en charge par ce dernier de travaux de rénovation de voirie de l'impasse Fleury et réalisation des parcelles pour un montant de 410 000 €.

Par ailleurs, la commune a à sa charge les travaux d'enfouissement des réseaux, la défense incendie et l'éclairage public, pour un montant de 105 000 €.

Afin de mener l'ensemble des travaux de manière cohérente, il a été proposé que Pas-de-Calais Habitat réalise ces travaux pour un montant de 105 000 €.

En résumé, la ville vend les parcelles pour un montant de 205 000 € et la commune verse à Pas-de-Calais Habitat, 105 000 € pour la réalisation des travaux énoncés ci-dessus.

- ***Monsieur Le Maire : cession du foncier – impasse Fleury et rue Joseph Hajj.***

L'établissement Public Foncier a fait l'acquisition depuis de nombreuses années au niveau de l'impasse Fleury et rue Joseph Hajj, des maisons que nous avons démolies.

L'Etablissement Public Foncier a acheté ces habitations pour un montant total de 1 800 000,00 €.

Bien évidemment, au bout des 5 ans, nous sommes obligés de racheter à l'Etablissement Public Foncier, le montant de ces acquisitions.

Nous les avons racheté pour un montant de 445 120,01 €.

Nous en avons acheté une partie en 2010 et le reste nous l'avons acheté en 2011.

Ensuite, comme Pas-de-Calais Habitat va construire au niveau de l'Impasse Fleury et de la rue Joseph Hajj, nous devons revendre ces terrains à Pas-de-Calais Habitat.

L'estimation des domaines a été faite à 315 000,00 €.

Mais concernant cette construction au niveau de l'Impasse Fleury et rue Joseph Hajj, normalement, il y avait des travaux qui nous incombent.

Des travaux de rénovation de voirie et des travaux également d'enfouissement de réseaux et dont le montant s'élève à 410 000,00 € pour les rénovations de voirie et à 105 000,00 € pour l'enfouissement des réseaux.

Pas-de-Calais Habitat veut bien les prendre à leur charge à condition que le terrain leur soit vendu 205 000,00 € au lieu de 315 000,00 €.

Et également, que nous leur payons les 105 000,00 € de travaux qu'ils devraient faire.

En réalité cela nous coûte 310 000 € (205 000 € + 105 000 €).

Alors que normalement, ça nous coûtait 515 000,00 €, si nous faisons les travaux à notre charge.

C'est-à-dire que d'un côté, nous aurions une moins value de 200 000,00 € (vente-travaux).

Si c'est-à-dire vente 315 000,00 € et travaux 515 000 €.

C'est clair ?

- **Monsieur Hervé JANISZEWSKI : si nous n'étions pas passés par l'EPF, on payait la totalité.**
- **Monsieur Le Maire : si nous n'étions pas passés par l'EPF nous aurions payé la totalité.**
- **Madame Maryvonne POULAIN : ce sont les fameux critères jusqu'en 2016 ?**

C'est cela ? Pour l'instant nous sommes toujours dans les critères pour ne pas avoir à payer en 2016 ?

- **Monsieur Marc GOSCIANSKI : on l'espère.**
- **Madame Maryvonne POULAIN : vous étiez beaucoup plus catégorique quand je vous ai posée la question il y a quelque temps.**

Vous m'affolez là.

- **Monsieur Marc GOSCIANSKI : non.**
- **Monsieur Le Maire : maintenant, avec le temps on devient moins catégorique.**
- **Madame Maryvonne POULAIN : oui, bon.**

Mais il y a quelques mois, c'était catégorique.

Non, non, il n'y aura aucun problème et là d'un seul coup, je sens un petit flottement qui me réveille.

Non, mais il est bon de rappeler qu'il y a ces parts de critères et qu'il y a quand même le couperet jusqu'en 2016, si on ne les respecte pas.

- **Monsieur Marc GOSCIANSKI : les critères sont toujours valables jusqu'en 2016, cependant, il faut être précautionneux avec l'environnement actuel.**
- **Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?**

Adopté à l'unanimité.

12) – **« Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) » pour la construction du centre technique municipal :**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction du centre technique municipal.

Le montant prévisionnel des travaux est de 1 865 022,00 € H.T.

Une subvention au taux de 25% sera sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Montant prévisionnel : 466 255,00 €.

- ***Monsieur Le Maire : la DETR, anciennement la DGE, Dotation Globale d'Équipement.***

C'est une dotation que nous pouvons avoir lorsque l'on fait une construction.

C'est le cas, au niveau de la construction des services techniques.

Le montant des travaux prévisionnels est de 1 865 022,00 € H.T.

Comme la subvention est d'un montant de 25%, le montant prévisionnel est de 466 255,00 €.

Là également, au niveau du budget primitif, on a été prudent, parce que la somme que l'on a indiqué au budget primitif, ne correspond pas à cela.

Elle correspond à 377 000,00 €.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

13) – **Vente terrain Monsieur WINTERSTEIN :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 17 novembre 2010 relative à la cession des parcelles cadastrées AM 351 et AM 352 d'une superficie d'environ 2 740 m², à Monsieur WINTERSTEIN.

Monsieur Le Maire rappelle que le prix de vente était de 20,05 € le m² (l'estimation des domaines est de 17 € le m²).

Il s'avère qu'environ 1 300 m² ont été omis dans la prise en compte de la superficie exacte. Ces 1 300 m² se situent dans la continuité du poteau RTE, ce qui implique que 500 m² sont non constructibles.

Monsieur Le Maire propose de céder à Monsieur WINTERSTEIN environ 3 550 m² au prix de 20,05 € et ne peut pas considérer les 500 m² non constructibles énoncés ci-dessus dans le prix de vente.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire réaffirme que cette vente n'est en aucun cas faite pour la réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

Les travaux constatés avec les 4 bornes d'alimentations représentent :

- une borne pour la caravane de sa fille,
- une borne pour sa propre caravane,
- une borne pour sa future maison (construction immobilière),
- une borne factice.

- **Monsieur Le Maire : vous êtes au courant que la municipalité à céder un terrain à Monsieur WINTERSTEIN, rue François Wattrelot.**

Au départ, le montant de la cession était sur une surface estimée de 2 740 m².

Or, la superficie n'est pas de 2 740 m², mais elle est de 4 040 m².

C'est-à-dire que nous avons omis de prendre en compte la superficie qui se trouvait autour du pylône électrique.

Cette partie correspond à peu près à 1 300 m².

C'est une superficie qui est non constructible.

Nous, ce que nous avons proposé à Monsieur WINTERSTEIN, c'est de lui comptabiliser non plus 2 740 m², mais de lui comptabiliser 3 550 m² au niveau de la vente à un prix de 20,05 €.

Bien évidemment, dans l'acte de cession, il figurera bien les 4 040 m², mais nous n'allons lui facturer que 3 550 m² à 20,05 €.

Tout en sachant que l'estimation des domaines était à 17 € le m².

C'est-à-dire que si on lui avait facturé la totalité du bien, c'est-à-dire les 4 040 m² à 17 € par rapport au 3 550 m² à 20,05 €, il y a un différentiel de 3 550 € à notre avantage.

C'est clair pour tout le monde ?

- **Madame Maryronne POULAIN : est-ce que ce terrain là avait déjà été entouré ?**

La question vous avait déjà été posée en date du 15 février 2011.

Je vous pose cette question car une clôture est déjà posée.

Donc, il ne l'avait pas encore entouré au 15 février 2011 ?

- **Monsieur Le Maire : non, non. Il ne l'avait pas encore entouré.**

- **Madame Maryronne POULAIN : vous avez fini. On peut vous poser une question ?**
- **Monsieur Le Maire : oui bien sur.**
- **Madame Maryronne POULAIN : donc là, pour reprendre Monsieur WINTERSTEIN, la parcelle AM 351 et 352, 2540 m² qui maintenant se transforme en 4 040 m², dont 500 m² non constructible.**

Quand on se renseigne un peu, et que l'on regarde, quelque fois du non constructible, petit à petit devient constructible.

Suivant certains critères, puisqu'on sait qu'il peut y avoir 15 dans un terrain non constructible, 15 points qui existent et bien souvent des personnes arrivent à le faire.

Ce n'est pas cette histoire là.

Ce qui nous importe quand même, c'est le 15 novembre 2010 vous nous dites qu'il va y avoir un hangar de stockage, une habitation, un verger.

Bref, ça ressemble à la petite maison dans la prairie, puisqu'on nous rajoute même que les habitants vont pouvoir aller chercher des pommes.

Aujourd'hui, on découvre qu'il y a 500m² qui sont non constructibles et pourtant une dalle est déjà faite avec 4 bornes, et on apprend qu'il y en a une factice.

On fait des bornes factices pourquoi faire ?

Je ne sais pas.

Je vous ai fait le 15 février 2011 part des questions des habitants, Monsieur FINEZ aussi d'ailleurs lors de la commission de finances.

On nous a fait remarquer aussi que le permis de construire n'était pas affiché.

Comment ça se fait ? Derant le terrain, il n'y a pas de panneau d'affichage alors qu'il y a déjà une dalle de posée.

Donc devant ce manque d'information, vous comprendrez que nous nous posons des questions.

- **Monsieur Le Maire : la borne factice, c'est simplement pour le permis de construire.**
- **Monsieur Maurice BERNARD : pour le permis de construire, il fallait quatre bornes sur le terrain.**
- **Madame Maryronne POULAIN : le permis de construire, il l'a eu ?**
- **Monsieur Maurice BERNARD : il est en cours.**

- **Madame Maryronne POULAIN : s'il est en cours, pourquoi il a déjà fait une dalle et qu'il y a des bornes ?**
- **Monsieur Maurice BERNARD : parce qu'il a anticipé.**

C'est un pasteur évangéliste. Il tourne sur toute la France, c'est pour cette raison qu'il n'est pas toujours sur le territoire de Noyelles, où plutôt Loison-sous-Lens, car il habite Loison.

Il a anticipé les travaux.

- **Madame Maryronne POULAIN : oui mais normalement, on ne doit pas anticiper des travaux tant que l'on n'a pas le permis de construire.**
- **Monsieur Le Maire : Madame POULAIN, qui n'anticipe pas des travaux ?**
- **Madame Maryronne POULAIN : et bien, je vous ferai remarquer que moi élu, j'ai demandé des demandes de travaux et je n'ai pas anticipé.**

Et là, je vous le demande parce que, attendez, vous me dites cela mais le 15 février on vous a posé la même question.

Quand les habitants nous appellent, il faut bien que nous leur donnons des réponses.

- **Monsieur Le Maire : mais de toute façon, ce n'est pas pour la réalisation d'un air d'accueil pour les gens du voyage.**
- **Madame Maryronne POULAIN : oui, ça vous nous l'avez dit, mais parce que l'on vous a posé la question le 15 février 2011 en commission des finances.**

N'empêche qu'au départ, alors maintenant le verger, il est où ?

Le hangar, est-ce qu'il va y en avoir un ?

- **Monsieur Le Maire : oui.**
- **Madame Maryronne POULAIN : il va faire un verger ?**
- **Monsieur Le Maire : oui, oui, il va y avoir un verger.**
- **Madame Maryronne POULAIN : voilà, donc ça ressemble encore à la petite maison dans la prairie.**

Ce ne sera pas camping paradis qui vient ?

- **Monsieur Le Maire : et bien tant mieux.**
- **Madame Maryronne POULAIN : non, parce que les gens se posent des questions.**

Mais ce qu'il y a, c'est qu'en tant qu'élus, nous sommes là pour y répondre.

Et on vous a déjà posé ces questions.

Je me permets de vous dire, mais tout le monde doit afficher un permis de construire.

Donc la, il n'y en a pas.

Les gens nous disent que c'est déjà bâti et qu'il y a déjà une dalle.

Alors vous me dites que c'est parce qu'il n'est pas là et qu'il anticipe, mais est-ce que d'autres qui n'anticiperont pas se feront pas taper sur les doigts ?

Bon maintenant, vous nous avez donné les informations, c'est bon quoi.

- **Monsieur Le Maire : de toute façon, si ce n'est pas conforme au permis de construire, nous avons toujours possibilité derrière d'avoir un recours.**
- **Madame Maryronne POULAIN : c'est-à-dire que vous, oui, mais enfin en attendant il ne va quand même pas bâtir maintenant ?**

Parce que bon, il a fait une dalle, il a fait ses bornes, il va bâtir, mais il n'a toujours pas le permis, donc il va peut-être attendre, non ?

- **Monsieur Le Maire : il y a aussi une question de confiance.**

- **Madame Maryronne POULAIN : oui tout à fait.**

Mais quand on fait confiance, après il faut le faire à tout le monde.

- **Monsieur Le Maire : après on a des recours derrière.**

- **Madame Maryronne POULAIN : bien sûr.**

Car quand vous vous renseignez, il est rare qu'un maire aille à l'encontre d'un avis d'un permis de construire qui est refusé.

Donc espérons que le permis de construire ne va pas être refusé.

- **Monsieur Maurice BERNARD : il faut savoir que les travaux ont démarré parce que début janvier l'entreprise SAGETRA a eu un manque de volume au niveau travail.**

Je me demande s'il n'a pas profité de l'occasion justement avec l'entreprise SAGETRA pour avancer les travaux à un prix intéressant.

Parce que SAGETRA, il fallait de la main d'œuvre, il lui fallait de l'argent pour payer ses ouvriers.

Est-ce que ce n'est pas une technique comptable, ça je ne sais pas ?

- Madame Maryronne POULAIN : ça je ne sais pas.

Je veux dire, j'essaie de répondre aux questions que les habitants me posent.

- ***Monsieur Bernard FINEZ : est-ce que la neutralité du fameux poteau RTE et la servitude d'accès de tout cela est indiqué actuellement dans le contrat.***

Et par rapport à l'implantation de son terrain, est-ce que ça va être placardé ?

Parce qu'au vu des bornes et de l'implantation qui est faite, je ne sais pas par où les gens vont rentrer.

- ***Monsieur Maurice BERNARD : normalement, il y a des servitudes.***
- ***Monsieur Le Maire : de toute façon, c'est à nous à être vigilant aussi la dessus.***

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Adopté à la majorité, 5 abstentions.

14) – CommunAupole de Lens-Liévin – Modifications statutaires :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la CommunAupole de Lens-Liévin nous indiquant que lors de sa réunion du 04 janvier dernier, le Conseil de la Communauté d'Agglomération a décidé d'engager le processus de modification de ses statuts (annexe 2).

Il s'agit pour l'assemblée délibérante d'approuver ou de refuser le projet de révision des statuts de la CALL adoptée par délibération du 25 janvier 2000.

- ***Monsieur Le Maire : la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, nous demande de prendre une délibération concernant la modification de leurs statuts.***

La Communauté demande la prise de compétences, notamment au niveau de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels, sportifs à intérêt communautaire et les piscines.

Egalement, ce qui est important pour nous, le numérique.

Ce qui veut dire qu'au niveau du numérique, la Communauté d'Agglomération a l'intention de prendre ses compétences.

Toutes les communes à moyen terme, seront équipées en haut débit.

- ***Madame Christelle CALVIN : le numérique c'est quoi, la télé ... ?***

- **Monsieur Le Maire : le numérique, c'est la télé, l'ordinateur, le téléphone.**
- **Monsieur Hervé JANISZEWSKI : chaque mutation doit avoir la capacité de recevoir des mégas sur une prise ADSL et puis dans les cas extrêmes par satellite.**
- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : sur Noyelles, il y a des endroits où ce n'est pas le cas.**
- **Monsieur Hervé JANISZEWSKI : il y a des trous.**

Il y a une cinquantaine d'habitations où nous sommes débit zéro et il y en a d'autres, où l'on arrive difficilement à 2 mégas.

L'objectif sur les 250 000 habitants de la communauté c'est 2 mégas pour 2014, si je ne me trompe.

Sachant que 2 mégas, c'est vraiment le minimum.

- **Monsieur Daniel CAPILLON : ce sera un peu moins misérable.**
- **Monsieur Le Maire : oui, parce que là, sur Noyelles quand on regarde bien, il y a la moitié qui est câble et l'autre moitié n'y est pas.**
- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il y a des solutions pour passer au câble ou pas ?**
- **Monsieur Hervé JANISZEWSKI : l'étude est en cours mais les solutions techniques seront envisagées en fonction des différentes zones et des différents problèmes.**
- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : par satellite ?**
- **Monsieur Hervé JANISZEWSKI : satellite, dans les cas les plus tristes, là où nous n'accédons pas.**
- **Monsieur Le Maire : moi je n'y connais rien.**

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

15) - **Chambre Régionale des Comptes – rapport d'observations définitives – Centrale Foncière Régionale :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la Chambre Régionale des Comptes le rapport d'observation définitif sur la SAS Centrale Foncière Régionale, filiale commune de Soginorpa, de Pas-de-Calais Habitat et d'Adévia, dont la collectivité détient une partie du capital.

La Chambre Régionale des Comptes indique que ce rapport doit-être communiqué en l'état à l'assemblée délibérante dans les conditions prévues par l'article L.243-5 du code des juridictions financières.

Article L.243-5, 5^{ème} alinéa : « le rapport d'observations est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou d'un établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat ».

16) – **Chambre Régionale des Comptes – rapport d'observations définitives - ADEVIA :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la Chambre Régionale des Comptes le rapport d'observation définitif de la société d'Economie Mixte ADEVIA dont la collectivité détient une partie du capital.

La Chambre Régionale des Comptes indique que ce rapport doit-être communiqué en l'état à l'assemblée délibérante dans les conditions prévues par l'article L.243-5 du code des juridictions financières.

Article L.243-5, 5^{ème} alinéa : « le rapport d'observations est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou d'un établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat ».

- ***Monsieur Le Maire : vous avez eu deux rapports d'observations de la chambre Régionale des Comptes concernant ADEVIA et la Centrale Foncière Régionale.***

Je pense que vous les avez toutes et tous lus.

Au niveau d'ADEVIA, la Chambre Régionale des Comptes a relevé quelques petites anomalies.

Notamment : aucun respect des procédures de mise en concurrence, achat de terrain à prix trop élevé et une organisation interne qui laisse à désirer.

Ça c'est le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, concernant ADEVIA.

Vous avez pu voir également, à la fin qu'il y avait la réponse du directeur.

Moi je prends acte des différentes constatations, je ne prends pas partie, je ne ferais aucun commentaire.

Vous par contre, si vous avez des commentaires à faire, vous pouvez les faire, il n'y a aucun souci nous les rajouterons au PV du Conseil Municipal.

De toute façon, il n'y a pas de vote dessus, c'est simplement une information.

En ce qui concerne également la Centrale Foncière. Il faut savoir qu'il s'agit de la Soginorpa, Pas-de-Calais Habitat et ADEVIA qui en font partie.

Là pareil, les conclusions qui ont été faites, c'est un prix d'achat des terrains qui est trop élevé.

Des modalités d'achats entachées d'irrégularité.

Et ensuite Pas-de-Calais Habitat qui a pris part dans cette société alors que du fait de son statut juridique, elle ne pouvait pas le faire.

Ça ce sont les constatations qui ont été faites.

Voilà, j'avais l'obligation de vous en tenir informé, parce que nous avons des parts dans la société ADEVIA qui se montent à, si mes souvenirs sont bons, à 0,8 %.

A partir du moment où nous avons des actions, nous sommes dans l'obligation de passer en Conseil Municipal les rapports de la Chambre Régionale des Comptes.

17) – **Carte bleue Monsieur Le Maire :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'afin de faciliter le paiement de leurs frais de déplacements, les collectivités peuvent décider de doter leurs agents et élus qui en ont l'usage, d'une Carte Affaires.

La Carte Affaires n'est pas un moyen de paiement de la dépense locale à proprement parler. C'est un outil de travail pour la gestion de ses frais de déplacement, au même titre que le téléphone portable est un outil de travail pour les communications passées dans le cadre de l'exercice de son mandat par l' élu.

Cette carte affaire est nominative, à savoir pour Monsieur Alain ROGER, Maire de Noyelles-sous-Lens.

La Carte Professionnelle est une carte de paiement à débit différé, nationale ou internationale, délivrée par une banque (ou un établissement financier spécialisé) et destinée au règlement des frais professionnels engagés par son titulaire. La Carte Professionnelle est nominative et adossée sur un compte bancaire personnel de son titulaire.

Pour le titulaire : le différé de paiement attaché à la carte permet à la collectivité de rembourser le titulaire des frais engagés avant que son compte ne soit prélevé des opérations effectuées au moyen de la carte.

Pour la collectivité : le dispositif de carte professionnelle permet un meilleur suivi des dépenses professionnelles grâce notamment à la fourniture, par l'émetteur de la carte, de relevés détaillés et d'états statistiques sur les opérations réalisées au moyen de la carte.

La Carte ne modifie RIEN concernant les règles de remboursement des frais professionnels : taux, justificatifs, opportunité de la dépense.

Le porteur est SEUL responsable de l'utilisation inappropriée ou abusive de la carte. La « sanction » est immédiate : il n'est remboursé que des dépenses prévues. Elle peut lui être retirée.

- ***Monsieur Le Maire : tout simplement, c'est que lorsque je pars en délégation, à chaque fois je suis obligé de faire des avances personnelles, que ce soit pour régler l'hôtel, pour régler les frais d'essence, les frais de péages...***

C'est donc beaucoup plus simple d'avoir une carte bleue, à ce niveau là.

C'est un compte qui est ouvert dans un établissement financier.

Le débit est automatiquement régulariser par la trésorerie. Nous n'avons aucun accès sur ce compte.

La trésorerie fait directement la régularisation des débits qui ont été effectués dessus.

Comme c'est une carte à débit différé, l'avantage est que la perception régularise au fur et à mesure et en fonction des justificatifs qu'on leur fourni.

C'est simplement pour moi une modalité qui est beaucoup plus simple que de faire à chaque fois des chèques ou de payer avec ma carte bleue.

- ***Madame Maryvonne POULAIN : dans quel article on va trouver ce compte là ?***
- ***Monsieur Le Maire : Comment ?***
- ***Madame Maryvonne POULAIN : la carte bleue, c'est dans un article ?***
- ***Monsieur Le Maire : je ne sais pas.***
- ***Madame Maryvonne POULAIN : vous me répondrez au prochain conseil.***
- ***Monsieur Marc GOSCIANSKI : là nous proposons le principe, pour qu'avant de travailler dessus, le conseil municipal soit d'accord.***

Maintenant, nous allons nous rapprocher de Monsieur TINOT.

- ***Madame Maryvonne POULAIN : c'est encore Monsieur TINOT ?***
- ***Monsieur Marc GOSCIANSKI : jusqu'au 12 avril.***
- ***Monsieur Le Maire : c'est lui qui nous a conseillé de faire cela, pour simplifier les choses.***

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

18) – **Dérogation au repos dominical** :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de dérogation au repos dominical de la SARL ARVATO sollicitant l'autorisation d'occuper du personnel salarié 5 dimanche par an et par salarié entre le 6 mars 2011 et le 31 décembre 2011.

- ***Monsieur Le Maire : et le dernier point qui revient régulièrement à l'ordre du jour, c'est la dérogation au repos dominical.***

La société ARVATO sollicite l'autorisation d'occuper son personnel 5 dimanches par an entre le 06 mars 2011 et le 31 décembre 2011.

Moi habituellement, je vote contre parce que je ne suis pas d'accord pour faire travailler le personnel un jour férié et un dimanche en plus.

Quels sont ceux qui sont pour ?

- ***Madame Maryvonne POULAIN : pour voter contre ?***

- ***Monsieur Le Maire :***

Quels sont ceux qui sont pour voter contre ?

Adopté à l'unanimité.

- ***Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : lors du précédent conseil municipal, nous avons discuté sur le fait de porter à l'attention de la population les règles du code de la route concernant les priorités des personnes à pieds qui traversent mais hors des passages protégés.***

Apparemment ça a dû être avalé et je n'ai pas vu passer de documents.

- ***Monsieur Le Maire : oui c'est vrai.***

Autant pour moi, j'ai zappé l'information.

Nous le ferons dans le prochain Noyelles Actu c'est promis.

- ***Madame Christelle CALVIN : j'aurais deux questions à poser.***

Pour la bretelle d'accès, tout à l'heure nous sommes passés un peu vite sur le compte- rendu, mais j'aimerais avoir des nouvelles.

- ***Monsieur Le Maire : la bretelle d'accès, j'ai repris contact avec RECYTECH et VAREZ.***

J'ai une nouvelle réunion avec eux, le 08 avril 2011, parce que là, comme on dit, ça commence à bien faire. J'en ai assez.

Nous avons également repris contact avec la sous-préfecture, avec Monsieur ROUSSEL.

Nous lui avons envoyé un courrier et là nous sommes dans l'attente de la réponse.

Le 08 avril, j'ai rendez-vous avec RECYTECH et VAREZ, pour dire que là, réellement nous en avons assez et qu'il faut rapidement trouver une solution.

- ***Madame Christelle CALVIN : ils continuent à passer les camions ?***

- ***Monsieur Le Maire : oui. Ils continuent à passer mais là, ils ont de plus en plus de difficulté à trouver leur chemin.***

- ***Madame Christelle CALVIN : les détritrus vont être écrasés.***

- ***Monsieur Le Maire : leur bulldozer va régulièrement pour écarter de chaque côté.***

- ***Madame Christelle CALVIN : deuxième question, pour le sex-shop ?***

- ***Monsieur Le Maire : au sujet du sex-shop les dernières nouvelles que j'ai, c'est qu'apparemment, les travaux seraient entrepris pendant les grandes vacances pour une ouverture au mois de septembre.***

- ***Madame Maryvonne POULAIN : ah, c'est reporté ?***

Puisque vous aviez tellement donné les bonnes dates, les personnalités, que l'on attendait.

- ***Monsieur Le Maire : ne vous inquiétez pas, je demanderais une carte d'adhérent pour chaque conseiller municipal.***

- ***Madame Maryvonne POULAIN : Monsieur Le Maire au niveau des nouvelles chaises, ils ont repris les anciennes qui coupaient les doigts ou non ?***

- ***Monsieur Le Maire : oui.***

- ***Madame Maryvonne POULAIN : donc les 6 000 € que nous avions payé, il y a remboursement.***

Pourquoi il fait non ?

- ***Monsieur Le Maire : on les rend et ils nous remboursent.***

- ***Madame Maryvonne POULAIN : d'accord. Non, mais ils les ont reprises ?***

- ***Monsieur Le Maire : oui, ils les ont reprises et ils nous ont remboursés car ils n'avaient pas d'autres chaises à nous fournir.***

Par contre, une information qui est quand même importante et c'est vrai que j'ai oublié de le souligner, c'est que nous allons avoir une fermeture de classe en septembre à Cerf Hanotel.

- ***Madame Maryronne POULAIN : à Cerf Hanotel ?***

- ***Monsieur Le Maire : alors en plus, ce n'est pas ce qui m'avait été dit par l'inspectrice quand elle est venue me voir.***

Elle m'avait dit qu'il y avait une fermeture de classe qui était en prévision à Cerf Hanotel, mais si pour la rentrée de septembre nous lui fournissions le nombre d'enfants qui manquaient, la classe resterait ouverte.

Mais apparemment, au vu du courrier que nous avons reçu, là on parle de fermeture définitive.

Ce n'est pas une fermeture en prévision.

- ***Madame Christelle CALVIN : c'est une réunion de parole, mais aussi une proposition et ce n'est pas encore défini.***

- ***Monsieur Le Maire : écoute, nous le document que nous avons reçu...***

- ***Madame Christelle CALVIN : tous les maires ont reçu ce courrier.***

- ***Monsieur Le Maire : d'accord OK.***

- ***Madame Maryronne POULAIN : donc là, vous aviez une fermeture de classe, c'était pour Jean-Rostand, c'est cela ?***

- ***Monsieur Le Maire : pardon ?***

- ***Madame Maryronne POULAIN : c'était à Jean-Rostand, elle était déjà fermée celle-là ?***

- ***Monsieur Le Maire : non.***

- ***Madame Maryronne POULAIN : donc à Jean-Rostand, il n'y en a pas ?***

- ***Monsieur Le Maire : non pour le moment, il n'y en a pas.***

C'est simplement au niveau de Cerf Hanotel en maternelle.

- ***Madame Maryronne POULAIN : par contre, nous apprenons maintenant qu'après les cantonales...***

- ***Monsieur Jacques BRASSART : il y a le poste du maître supplémentaire à Jean-Moulin qui est supprimé, en plus.***

- **Madame Maryronne POULAIN : et bien voilà.**
- **Madame Christelle CALVIN : ils suppriment pratiquement tous les maîtres de soutiens.**
- **Monsieur Jacques BRASSART : c'est un projet qui avait été mis en place et qui va disparaître.**
- **Monsieur Le Maire : oui, de toute façon, au niveau de l'éducation nationale, c'est une catastrophe.**
- **Madame Sandra BLANCHARD : ce n'est pas parce que c'est rattaché à telle ou telle école, c'est vraiment parce que c'est le dernier arrivé au niveau du secteur.**

Ca ne veut pas dire que nous n'aurons pas les moyens que l'on a à un moment donné.

- **Monsieur Jacques BRASSART : les moyens humains ?**
- **Madame Sandra BLANCHARD : oui.**
- **Monsieur Jacques BRASSART : non, ce poste est supprimé.**
- **Madame Sandra BLANCHARD : oui, mais Madame Le Sous-préfet va revoir au niveau des postes.**
- **Madame Christelle CALVIN : ils vont redistribuer les postes.**

Le partage va être reçu sur plusieurs écoles, ce qui fait qu'au lieu d'avoir 21 élèves, ont en aura 18 élèves.

- **Madame Sandra BLANCHARD : oui, ça c'est clair.**